



Régie Municipale des eaux et d'assainissement
1 rue Cazaillas BP 20015 - 40001 Mont-de-Marsan
Cédex

Tél : 09 69 39 24 40 - Fax : 05 58 75 50 88
www.montdemarsan-eau
E-mail : accueil@montdemarsan-eau.fr

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS
EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT
ANNÉE 2018**



CONSIDÉRATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

La ville de Mont De Marsan assure, par le biais de la Régie Municipale de l'eau et de l'assainissement, l'exploitation directe du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement.

HISTOIRE DE LA REGIE

1884 : Le maire de la ville M. PAZAT signe un accord avec la société anonyme des Forges et Fonderies d'Aubrives de la ville d'AUBRIVES afin de créer un établissement d'eau et d'installer les équipements nécessaires à la distribution de l'eau destinée aux services publics et aux habitants de Mont de Marsan.

1887 : A lieu la réception des travaux nécessaires à Harbaux pour la distribution de l'eau, le réservoir enterré (Boulevard de Harbaux) est toujours en fonctionnement.

1888 : La concession d'eau est résiliée suite à la dissolution de la société anonyme des Forges et Fonderies d'Aubrives. La ville de Mont de Marsan reprend à son compte la gestion de la distribution de l'eau.

1927 : L'alimentation en eau de la ville est assurée par le débit des sources (place de la Poste et Pascal Duprat) qui fournissent un débit de 1400 m³ par jour, ce qui est suffisant pour une population de 10 000 habitants. Cette production est améliorée par l'installation de nouvelles pompes sur les 2 sites.

1934 : Le premier château d'eau est construit à Harbaux.

1935 : A la suite de problèmes sanitaires, la protection des nouvelles sources Leymarie et Lattapy.

(rue de la Croix Blanche) est mise en place.

1937 : Afin de garantir à la population la qualité sanitaire de l'eau, la distribution de l'eau sur la ville de Mont De Marsan est confiée au service municipal des eaux. Le règlement intérieur, est rédigé sous l'autorité du Maire, Jean Larrieu.

1939 : L'établissement Bains Douches est construit rue Lesbazeilles et l'exploitation en est confiée à la Régie municipale jusqu'en 1999.

1941 : La Régie mène à bien les travaux de captage et le forage de l'Argelère est mis en service.

1943 : Le personnel de la Régie s'installe à la maison des Eaux (1 rue Cazailles).

1945 : L'exploitation de la piscine nouvellement construite est confiée au service des eaux, il en sera ainsi jusqu'en 1996, date à laquelle la gestion est reprise par la ville.

1958 : Un second réservoir est mis en service à Harbaux.

1959 : Un accord est passé avec la commune voisine de Saint Pierre du Mont par lequel le service des eaux assure la **distribution de l'eau potable sur la commune.**

De 1960 à 1970 : Des travaux de forages sont réalisés : 6 forages sont créés (Rond 1, Rond 2, Loustau, Sainte Anne, Carboué, Planton).

1970 : Le forage de Manot est créé à Saint Pierre du Mont.

1962 : Un réservoir est créé à Saint Jean d'Août.

1964 : Le réservoir de Saint Médard est mis en service.

1968 : Le service municipal d'assainissement est créé pour l'exploitation et l'entretien des réseaux. Avec le service de l'eau, ils constituent la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement.

1969 : Le réservoir de Carboué est construit.

1972 : Un accord est passé avec la Mairie de Saint Perdon pour que la Régie des eaux de Mont de Marsan assure l'approvisionnement de l'eau sur cette commune.

1974 : Un réservoir supplémentaire est construit au Beillet.

1975 : Les stations d'épuration de Jouanas (45 000 équivalent habitants*) et de Conte (20 000 équivalent habitants) sont mises en service.

** pollution rejetée par habitant et par jour dans le réseau eaux usées.*

Entre 1970 et 1980 : La commune de Saint Pierre du Mont réalise 2 réservoirs (Lubet et Tout Blanc).

1980-1990 : Trois nouveaux forages sont créés : Laboratoire, MSA, Marchand (Campet Lamolère).

1990-1995 : Garrelon, La Cure (Campet Lamolère), et Coudanne (Uchacq) sont de nouveaux forages.

1992 : Des programmes importants sont menés en assainissement :

- 1 • Réalisation d'un diagnostic sur les réseaux d'assainissement afin d'élaborer le schéma directeur : redimensionnement des réseaux pour traiter les eaux de pluie.
- 2 • Lutte contre les apports d'eaux claires par temps sec.
- 3 • Création des réseaux séparatifs sur les zones non assainies.

De 1994 à 1997 : La station de pompage des eaux usées de la Téoulère, ainsi que 5 bassins d'orages sur la commune de Saint Pierre du Mont, sont mis en service et exploités par la Régie.

1998 : La nouvelle station d'épuration de Conte (30 000 équivalent habitants) fonctionne.

1999 : Le forage de Lubet est créé pour la ville de Saint Pierre du Mont.

1999/2000/2001 : Les communes de Bretagne de Marsan et de Mazerolles sont raccordées à la station d'épuration de Conte.

2002 : La Régie s'engage dans une démarche qualité, dont les principaux axes sont :

- La mise en place d'actions de formations et de sensibilisation du personnel.
- L'élaboration d'outils et de méthodes.
- La création d'un référentiel de procédures de gestion qui couvre l'ensemble des activités et des métiers.
- La reconnaissance des actions menées par les services de la Régie.
- L'obtention de la certification ISO 9001(2000) de son Système de Management de la Qualité (SMQ).

2005 : La régie obtient la certification à la norme NF EN ISO 9001 : 2000

Domaine d'activité :

- production et distribution d'eau potable,
- collecte et traitement des eaux usées.

2006 : Construction et raccordement du forage de Lacrouts à SAINT AVIT qui exploite la nappe de l'oligocène.

Etude diagnostique du système d'assainissement.

2007 : Le service de la géothermie est créé le 12 novembre 2007 pour assurer l'exploitation et le développement de la géothermie sur la ville

2008 : Rénovation des locaux administratifs 1 rue Cazailas et agrandissement des locaux et ateliers du service des eaux rue du château d'eau à Harbaux.

2009 : Préparation du service à la certification Qualité Sécurité Environnement (QSE).

2010 : Obtention de la triple certification Iso 9001, 14001 et OHSAS 18001

Étude diagnostique et schéma directeur d'assainissement.

2011 : Approbation du schéma directeur de la Géothermie.

2013 : Étude diagnostique et Schéma directeur eau Potable

Renouvellement de la triple certification,

Choix d'un maître d'œuvre pour la construction de la nouvelle station de Jouanas.

2014-2018 : Mise en œuvre des schémas directeur eau potable (gestion patrimoniale, gestion énergétique).

Déploiement de la télérelève des compteurs

Organisation interne de la régie

OBJET DE LA REGIE

La Régie des Eaux et d'Assainissement de la Ville de Mont-de-Marsan, dotée de la seule autonomie financière, a pour objet :

- L'exploitation administrative, financière et technique **du service des eaux**, comprenant :

La construction et l'entretien des ouvrages de captage, de traitement, de stockage, de distribution de l'eau ;

L'entretien des fontaines publiques et poteau d'incendie.

- L'exploitation administrative, financière et technique **du service d'assainissement** comprenant :

Le service d'assainissement collectif :

Construction et entretien des ouvrages de collecte, de transport et de traitement des eaux usées ;

Entretien des ouvrages d'eau pluviale : réseaux, bouches d'égout, stations de pompage.

Le service d'assainissement non collectif :

Contrôle technique pour les installations nouvelles,

Vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des installations existantes.

- L'exploitation administrative, financière et technique du **service chauffage urbain - géothermie** comprenant :

La construction et l'entretien des ouvrages de production, de transport et de distribution de chaleur.

La Régie est administrée sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal de Mont-de-Marsan par un Conseil d'Exploitation et son Président ainsi qu'un Directeur.

Le Conseil d'Exploitation est composé de onze membres dont six sont issus du Conseil Municipal.

Les cinq autres membres sont des personnalités qualifiées inscrites au rôle des contributions directes de la ville de Mont-de-Marsan et sur les listes électorales de la Commune au 1er janvier de l'année de renouvellement du mandat municipal.

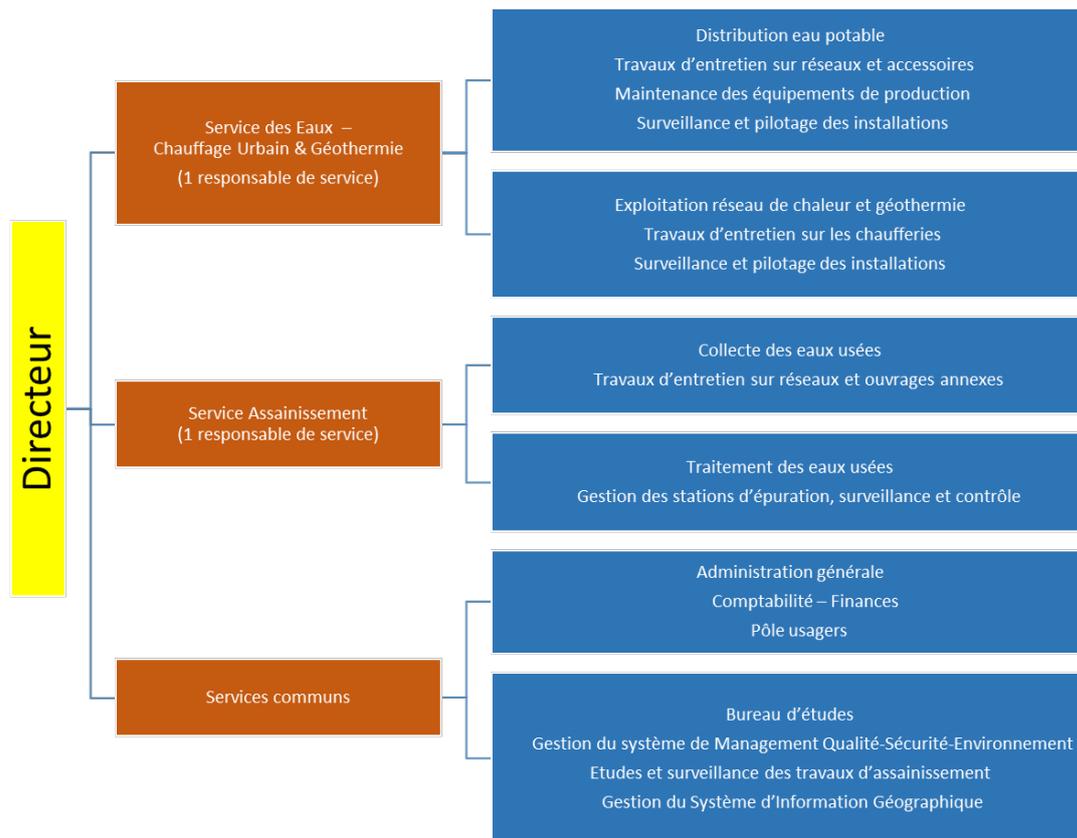
La durée de leur fonction ainsi que la durée du mandat du Président et du ou des Vice-Présidents est celle du mandat municipal.

Le règlement intérieur de la Régie adopté le 13 février 2004 et modifié le 28 juin 2007 fixe les dispositions administratives et financières nécessaires au fonctionnement du service.

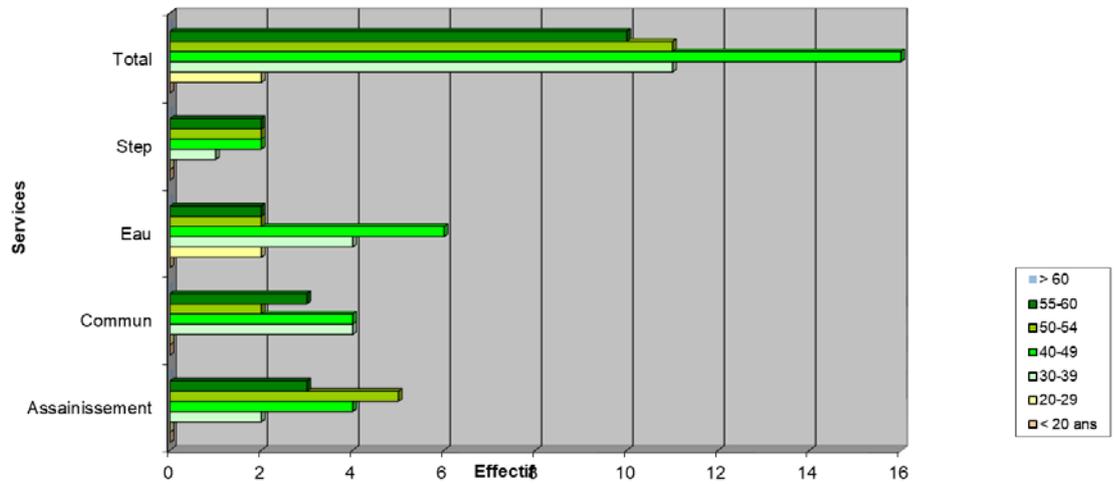
Les règlements du service vis à vis des usagers sont :

- Pour le service de l'eau, le règlement mis à jour en janvier 2018,
- Pour le service d'assainissement, celui adopté lors de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2013,
- Pour le chauffage urbain & la géothermie, celui adopté lors de la séance du conseil municipal en date du 28 avril 2014.

ORGANIGRAMME DES SERVICES



Pyramide des âges de la Régie Municipale des Eaux



	Assainissement	Commun	Eau	Step	Total
> 60	0	0	0	0	0
55-60	3	3	2	2	10
50-54	5	2	2	2	11
40-49	4	4	6	2	16
30-39	2	4	4	1	11
20-29	0	0	2	0	2
< 20 ans	0	0	0	0	0

NOUS CONTACTER

Régie municipale des eaux et d'assainissement

1 rue Cazaillas BP 20015- 40001 Mont de Marsan Cédex

N° Cristal (09 69 39 24 40)

E-mail: accueil@montdemarsan-eau.fr

Accueil clientèle : E-mail: clientele@montdemarsan-eau.fr

Service facturation : E-mail: facturation@montdemarsan-eau.fr

Accueil dans nos bureaux : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h30 à 17 h 00

SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE



Déploiement de la télérelève – remplacement d'un compteur

LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

ORGANISATION

La distribution de l'eau à MONT DE MARSAN depuis 1937 est gérée par la commune, par le biais du service des eaux.

Le service des eaux assure depuis 1959 la distribution de l'eau sur la commune de SAINT PIERRE DU MONT et depuis 1972 l'approvisionnement en eau de la Commune de SAINT PERDON.

LES MOYENS HUMAINS

L'immeuble 1 rue CAZAILLAS, regroupe les moyens généraux mis à disposition des services de l'eau et de l'assainissement.

L'organisation est précisée ci-après :

	SERVICES	Fonction	Grade	Activités
Le directeur de la régie	ADMINISTRATI ON	Secrétaire de direction	Rédacteur territorial Chef	Accueil téléphonique – Marchés publics
	POLE COMPTABILIT E - FINANCE	Responsable du service	Rédacteur principal 1ere classe	Responsable du pôle : Comptabilité – Finances – Paie.
		Responsable achats et relation clientèle	Adjoint Administratif 1ere classe	Responsable des achats et des relations avec les clients
		Agent administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Commandes fournisseurs - formation
	POLE USAGERS	Responsable du service	Attaché territorial	Organisation et suivi de la facturation – États statistiques – Gestion des contentieux. Moyens de communication
		Agent de facturation	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Suivi de la facturation – Etats statistiques
		Agent administratif	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Suivi de la facturation, gestion des abonnés
		Agent d'Accueil	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Accueil clientèle– Secrétariat
		Agent relation clientèle	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Gestion des contentieux – Information des usagers – Enquêtes – Accueil
	BUREAU D'ÉTUDES	Responsable du service Responsable QSE	Technicien principal de première classe	Responsable du bureau d'études Responsable Qualité – Sécurité - Environnement
		Technicien Études et travaux	Technicien principal 1ere classe	Études – Participation aux dossiers de consultation des entreprises – Suivi des opérations –
		Agent technique Etudes et contrôles	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Participation aux études – Diagnostics des réseaux – Suivi des réceptions - Gestion des plans

Les ateliers de HARBAUX, Rue du Château d'eau comprennent le personnel technique du service des eaux, du chauffage urbain et géothermie constitué comme suit :

Chef du service	Equipe	Fonction	Grade	Activités
	Exploitation réseaux	Exploitation réseaux	Ingénieur	Encadrement – Gestion des réseaux, planification des travaux, programmes d'amélioration, Etudes techniques – Hygiène, sécurité et environnement - Participation aux travaux. Astreintes.
		Electro-technicien	Agent de maîtrise	Encadrement – Gestion des interventions et des contrôles – Bilans – Participation aux travaux – Hygiène, sécurité et environnement - Astreintes.
		Electro-technicien	Adjoint technique	Travaux de maintenance, d'entretien - Autocontrôle - Organisation des interventions et contrôles – Bilans – Hygiène, sécurité et environnement - Astreintes
		Agent polyvalent	Adjoint technique	Travaux de maintenance, d'entretien - Autocontrôle - Travaux divers – Hygiène, sécurité et environnement.
		Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique	Suivi quotidiens des installations de la géothermie - Participe aux travaux de maintenance des installations - Renfort de l'équipe relève/Gestion des compteurs - Renfort des équipes travaux– Hygiène, sécurité et environnement
	Gestion stock, relève	Chef d'équipe	Agent de maîtrise principal	Encadrement - Gestion des stocks/facturation – Attachement – Gestion de la relève et des compteurs – Hygiène, sécurité et environnement - Astreintes.
		AGENT POLYVALENT	Adjoint technique	Relève des compteurs – Recensement des grosses consommations et litiges abonnés – Aide à la gestion des stocks– Hygiène, sécurité et environnement
		Agent polyvalent	Adjoint technique	Renouvellement du parc compteur - Relève des compteurs – Recensement des grosses consommations et litiges abonnés – aide à la gestion des stocks – Hygiène, sécurité et environnement - Astreintes.
		Agent polyvalent	Adjoint technique	Relève des compteurs – Recensement des grosses consommations et litiges abonnés – Aide à la gestion des stocks - Renouvellement du parc compteur– Hygiène, sécurité et environnement
	Travaux sur réseau et travaux d'exploitation	Responsable travaux	Technicien	Encadrement – Organisation et gestion des chantiers et des travaux d'exploitation du réseau – Hygiène et sécurité – Participation aux travaux – Hygiène, sécurité et environnement -Astreintes.
		Chef d'équipe	Agent de maîtrise	Exécution des travaux sur réseaux et travaux d'exploitation – Remplacement compteurs - Conduite véhicule PL et engins de terrassement - Astreintes
		Conducteur d'engin -Mécanicien plombier	Adjoint technique	Exécution des travaux sur réseau et travaux d'exploitation – Conduite d'engins de terrassement et véhicule PL - Remplacement compteurs - travaux divers – Hygiène, sécurité et environnement
		Conducteur d'engin -Mécanicien plombier	Adjoint technique	Exécution des travaux sur réseau et travaux d'exploitation – Conduite d'engins de terrassement - Remplacement compteurs - travaux divers – Hygiène, sécurité et environnement - Astreintes
		Mécanicien plombier	Adjoint technique	Encadrement - Exécution des travaux d'exploitation et des travaux sur réseaux – Conduite d'engins de terrassement– Travaux divers – Hygiène, sécurité et environnement - Astreintes.
		Mécanicien plombier	Adjoint technique	Exécution des travaux d'exploitation et des travaux sur réseaux – Conduite d'engins de terrassement et véhicule PL– Travaux divers – Hygiène, sécurité et environnement - Astreintes.
Mécanicien plombier		Adjoint technique	Exécution des travaux d'exploitation et des travaux sur réseaux - Travaux divers – Hygiène, sécurité et environnement - Astreintes.	

LES MOYENS MATERIELS :

● Les véhicules et engins

Marque	Type	Immatriculation	Mise en circulation	Motorisation	Kilométrage ou heures au 31/12/2018
NISSAN	LEAF	CZ-179-AC	27/9/13	ELEC.	20248
RENAULT	CLIO	9048 RR 40	18/7/07	DIESEL	44205
RENAULT	KANGOO	5128 SA 40	23/1/09	DIESEL	118673
FIAT	DUCATO	CP-116-GT	27/12/12	DIESEL	43554
RENAULT	KANGOO	EH-494-XM	28/12/16	ESSENCE	15429
RENAULT	KANGOO	DY-555-MK	28/12/15	ESSENCE	30332
CITROEN	BERLINGO	ET-164-YJ	9/2/18	ESSENCE	8972
RENAULT	KANGOO	FD-324-LF	29/1/19	ESSENCE	0
FIAT	DUCATO	DV-043-YV	23/9/15	DIESEL	24304
RENAULT	CAMION BENNE MAXITY	ES-918-ZP	26/12/17	DIESEL	5698
JCB	MINI-PELLE JCB 8020	1900448	15/12/11	GNR	1832
JCB	CHARGEUR COMPACT JCB 135	1756047	10/6/16	GNR	89
INGERSOLL	COMPRESSEUR	9016 QA 40	7/8/98	GNR	661
RENAULT	KANGOO ZE	CR-946-JP	4/3/13	ELEC.	37520
MBK	SCOOTER 1	BF 378 L	30/9/10	SP	26692
PIAGGIO	SCOOTER 2	ES-508-XV	21/12/17	SP	635
PEUGEOT	SCCOTER 3	CT 394 B	18/6/13	ELEC.	7506
ECIM	REMORQUE	BZ-781-NN	15/12/11	TRACTEE	
LIDER	REMORQUE	AC-372-KP	13/8/09	TRACTEE	

● Matériel de terrain

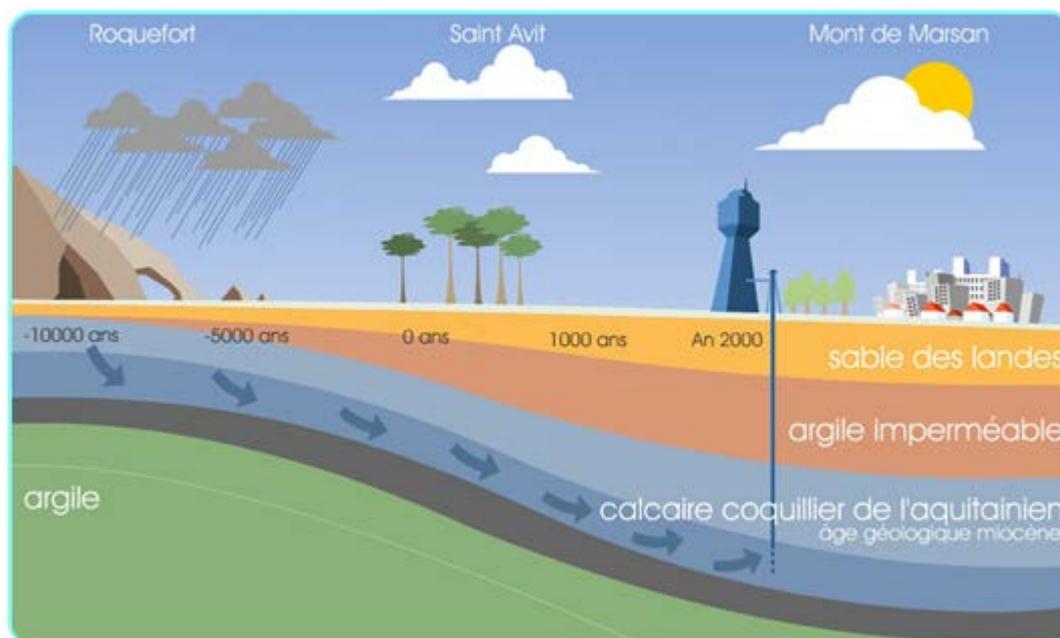
Désignation	Marque	Type	Année de mise en service	Energie
Boulonneuse	MILWAUKEE	HD 18 HIW	2011	Batterie 18 volts
Brise béton thermique	COBRA	TT	16/11/12	Mélange 2 temps
Carotteuse thermique	GOLZ	KB 300	01/04/2003	Mélange 2 temps
Détecteur de câble et canalisation	TRIPHONE	T 2000	29/09/2010	
Fusée	GRUNDMAT	GZ 075 0000	24/07/1995	Air comprimé
Fusée	GRUNDMAT	GZ 040 400	2006	Air comprimé
Groupe électrogène	SDMO	HX4000		SP 95
Machine électrosoudable	PLASSON	A 60 CE		Electricité
Meuleuse thermique	STILH	TS 420	13/05/2011	Mélange 2 temps
Perceuse et visseuse	MILWAUKEE	HD 18 PD 32 XF	2011	Batterie 18 volts
Pylonneuse	DYNAPAC	LT 600	29/09/2010	SP95
Plaque vibrante	BOMAG	BP 18/45-2	11/05/2007	SP 95
Pompe à membrane	FRANCE POWER	FP 75 SU MEMB		SP 95
Pompe thermique à épreuve 40 bars	SUBARU		03/10/2011	SP 95
Machine prises en charge			01/01/1991	
Machine obturation branchements			01/01/2010	
Feux (x2)			21/06/2005	
Scie à sol (tronçonneuse)	STIHL	TS 420	12/10/2012	Mélange 2 temps
Scie à sol	CLIPPER	CS 451 P13	12/06/2014	SP 95
Scie à sol	DIMAS		01/01/2005	SP 95

LES INDICATEURS TECHNIQUES DE L'EAU

Origine de l'eau à Mont de Marsan

Des mesures réalisées en 1990 ont montré que l'eau distribuée à Mont de Marsan s'est infiltrée dans la région de Roquefort il y a 10 000 ans.

Cette eau, protégée de la surface par une couche argileuse très imperméable, a cheminé au fil des siècles à l'abri de toute contamination liée à l'activité humaine.



Age et origine de l'eau dans la région de Mont de Marsan

LE POMPAGE

Les 15 forages en service (Mont de Marsan 13 et Saint Pierre du Mont 2) alimentent les 40 000 habitants de l'agglomération.

Ces ouvrages ont un débit variant de 40 m³/heure à 120 m³/heure. L'eau est puisée à 100 mètres de profondeur dans la nappe de l'aquitainien pour 14 forages et le quinzième mis en service en 2007 exploite la nappe de l'oligocène située à 300 mètres de profondeur.

Les ressources disponibles sont de 16 500 m³/jour et la Régie distribue chaque année 4 millions de m³ d'eau.

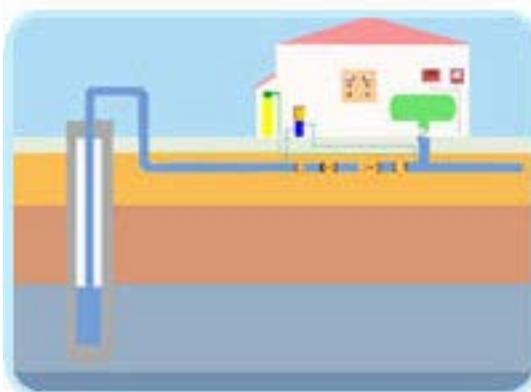


Schéma de forage



Station de pompage Harbaux

LE STOCKAGE

Les eaux pompées sont stockées dans 8 réservoirs (Mont de Marsan 6 et Saint Pierre du Mont 2) d'une capacité totale de 9 300 m³.



Schéma d'un réservoir

Le suivi de la nappe

Les variations du niveau de la nappe sont enregistrées en permanence sur les ouvrages et les données sont centralisées sur l'unité de télésurveillance dont le logiciel de supervision a été remis à jour en 2018.

Les quinze forages sont équipés de contrôleurs du niveau de la nappe, y compris les piézomètres de Campet Lamolère et de Saint Avit, suivis par la cellule hydrogéologie du Département.

Les besoins futurs

Les capacités actuelles de production sur l'ensemble du réseau permettent de subvenir aux besoins. L'entité Mont de Marsan possède les ressources nécessaires pour faire face à un développement important de la demande d'ici l'horizon 2025.

Bilan du Schéma directeur établi en 2013 :

	Etat actuel	Perspectives 2025
Distribution annuelle (m ³ /an)	2 520 565	2 810 767
Besoin moyen (m ³ /jour)	6906	7701
Besoin en pointe (m ³ /jour)	10412	11708
Ressource disponible (m ³ /jour)	14700	
Bilan ressource disponible moins besoin moyen (m ³ /jour)	7794	6999
Bilan ressource disponible moins besoin en pointe (m ³ /jour)	4288	2992

Ces bilans ne tiennent pas compte des transferts effectués afin d'alimenter la commune de Saint Pierre du Mont conformément à la convention du 30 juin 1966.

Le transfert vers la commune de Saint Pierre du Mont est en moyenne de 1850 m³/jour pour atteindre 2850 m³/jour en pointe.

Au global sur les deux communes, les bilans « ressource encore disponible moins besoin en pointe » sont de 7 794 m³/jour par rapport aux besoins moyens, et de 4 288 m³/jour par rapport aux besoins en pointe.

Le réseau

En 1980 le linéaire était de 156 kms. A l'heure actuelle, MONT DE MARSAN comprend 225 kms environ de canalisations (linéaire mis à jour suite à la réalisation du Système d'Information Géographique - SIG) d'un diamètre variant entre 60 mm et 350 mm, soit une augmentation de 44 %.

Cette grosse augmentation, sans rapport avec l'accroissement du nombre d'abonnés met en évidence une urbanisation horizontale de la ville (lotissements). Ce critère contribue à augmenter le prix de l'eau puisque le remplacement de nombreuses canalisations est nécessaire.

La distribution

* Le ratio vente/production :

La production d'eau s'élève à 2 935 451 m³ (dont forages Mont de Marsan : 2 315 363 m³ ; forages Saint Pierre du Mont : 620 088 m³ y compris forage de la MSA), pour 2 917 228 m³ en 2017 soit un volume stable.

Mont de Marsan :

- ✓ Volume journalier moyen produit : 5 809 m³ (5 651 m³ en 2017) ;
- ✓ Volume de pointe : 8 229 m³ en juillet 2018 (9 117 m³ en 2017) ;
- ✓ Vente d'eau : 2 082 683 m³ (1 944 906 m³ en 2017). A noter une augmentation des ventes due au remplacement du parc compteur (environ 66%) ce qui améliore la précision du comptage.
- ✓ Rendement du réseau (ratio vente/production) : supérieur à 93% en 2018 (93% en 2017) soit un rendement très satisfaisant supérieur au seuil de référence de 85%.

* **Le nombre d'abonnés :**

Le nombre total d'abonnés pour MONT DE MARSAN et SAINT PIERRE DU MONT figure ci-dessous :

ANNEES	NOMBRE TOTAL D'ABONNES	AUGMENTATION ANNUELLE	MONT DE MARSAN	SAINTE PIERRE DU MONT
2005	21 312	3,5 %	16572	4 043
2006	21 853	2.5%	17611	4 242
2007	22 708	3,9 %	18 080	4 628
2008	23 199	2.2 %	18329	4870
2009	23 519	1.4 %	18582	4937
2010	23 916	1.6 %	18804	5112
2011	22 370	- 6%	17411	4959
2012	22 614	1%	17567	5047
2013	22549	-0,3 %	17515	5034
2014	22 782	1 %	17563	5219
2015	22 942	0,7 %	17676	5266
2016	22994	0,2 %	17787	5207
2017*	24986	8.6%	19368	5618
2018	25090	0.4%	19513	5577

(* une forte variation a été enregistrée suite à la mise à jour des bases abonnés)

LA QUALITE DE L'EAU.

* **Contrôles réglementaires**

L'eau potable est, parmi les produits alimentaires, l'un des mieux contrôlés.

Les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Cette mission s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le point de captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence et le type des visites et des analyses sont fixés par décret ; elles sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par les laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement des limites ou des références de qualité, ou si elle estime que la distribution de l'eau constitue un risque pour la santé des personnes, l'autorité sanitaire parallèlement à la recherche des causes peut préconiser des mesures pouvant aller jusqu'à la non-utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Le rapport annuel de l'ARS (Annexe 1) précise que l'eau distribuée est de bonne qualité avec des paramètres bactériologiques et physico-chimique conformes aux normes de qualité.

* **Autocontrôles**

En complément des contrôles réglementaires, des prélèvements et analyses sont régulièrement réalisés sur l'ensemble du réseau (forages, réservoirs, distributions) pour caractériser les paramètres physico-chimiques (Ph, Taux de chlore, Conductivité, température, teneur en fer, nitrite).

En 2018, environ 600 échantillons ont été prélevés et contrôlés. L'ensemble des données répertoriées sur une base de données permet de valider la qualité de l'eau et d'anticiper les réglages des installations, notamment la chloration, rendue nécessaire par la fluctuation saisonnière des températures.

Pour l'année 2018, l'ensemble des résultats a montré une bonne stabilité des paramètres sur l'ensemble du réseau.

BILAN GESTION ENERGETIQUE

Dans le cadre de la gestion environnementale, le service des eaux a défini un schéma directeur de gestion des « énergies » :

- Énergie électrique,
- Communications,
- Carburants.

* **Energie électrique**

Les deux principaux moyens d'actions concernant la diminution des consommations en matière d'énergie électrique sont :

- a) la mise en place de variateurs de vitesse,
- b) l'optimisation de la gestion des pompages.

a) Variateur de vitesse

Les variateurs de vitesse permettent de supprimer les efforts hydrauliques liés aux organes de régulation « mécaniques » et d'ajuster le débit de pompage directement sur la pompe.

Les investissements - de l'ordre de 4 000 € HT par forage - sont prévus d'être amortis entre 2 et 3 ans (hors participation EDF Collectivité avec des Certificats d'Economie d'Energie).

En 2016 et 2017, le site de Harbaux a été rénové avec la reconstruction des canalisations et le remplacement des pompes (6) par un groupe de 2 pompes sur variateur de vitesse.

L'ensemble des pompes (compatibles) sont aujourd'hui équipés avec un variateur. Les résultats sont visibles sur les consommations par m³ pompés.

b) L'optimisation de la gestion des pompages

Le bilan énergétique annuel réalisé sur les forages a permis de définir un coût rapporté au volume pompé.

Les forages les moins coûteux sont ainsi privilégiés, tout en maintenant une bonne gestion de la nappe.

Par ailleurs, les seuils de démarrage/arrêt des forages sont définis afin de fonctionner prioritairement sur les périodes (Heures creuses) où le prix de l'électricité est le plus bas. Ces paramétrages sont mis à jour chaque année après réalisation du bilan énergétique.

Les indicateurs :

Année	Consommations (kWh/an)	Volume prélevé (m3/an)	Indicateur (Wh/m3)
2011	1 649 702	3 193 921	517
2012	1 641 639	3 184 923	515
2013	1 541 067	3 017 671	511
2014	1 420 281	3 019 882	470
2015	1 434 562	3 015 345	476
2016	1 402 235	3 034 149	462
2017	1 370 380	2 917 228	470
2018	1424772	2 935451	485

*

Communications

Afin de rationaliser les dépenses de communication, tout en maintenant un niveau de sécurisation conforme à nos exigences, nous avons vérifié l'utilité des lignes existantes et vérifié la possibilité d'utiliser d'autres types de communication (satellite, radio).

En 2013, des travaux ont été réalisés sur le Secteur Saint Jean d'Août :

- Aménagement de lignes privées et de liaisons radio ou satellitaire entre les forages Coudanne/La Cure, Garrelon/Marchand, Rond1/Rond2 et le réservoir de Saint Jean d'Aout.

La liaison (ligne téléphonique), entre le château d'eau de Saint Jean d'Août et les 3 vannes motorisées, a été remplacée par de la communication radio.

- Le forage de Marchand est équipé d'une liaison satellitaire avec le site de Harbaux.

En 2014, la communication entres les châteaux d'eau de Saint Médard et Beillet de type ADSL a été remplacée par une communication radio.

Des essais de communication radio seront réalisés entre les sites suivants :

- X Château d'eau de St Médard / Surpresseur J Dupouy
- X Château d'eau de St Médard / Forage et surpresseur Loustau
- X Forage et surpresseur Loustau / Forage Sainte Anne
- X Château d'eau Carboué / Forage Laboratoire

Fin 2014, 13 lignes téléphoniques ont été supprimées au profit de la communication radio (sans abonnement). Le retour attendu sur l'investissement de l'installation radio est estimé entre 5 et 8 ans en fonction du type d'installation.

En 2015 et 2016, il a été déployé la communication radio sur l'ensemble des sites le permettant.

En 2017, le réseau fibre optique du centre-ville a été prolongé dans le cadre des travaux de réseau jusqu'au site central de Harbaux.

En 2018, la fibre optique entre les services administratifs et Harbaux a été raccordée afin de mutualiser les liaisons de communication. Le secteur de Saint Jean d'Aout a également été fiabilisé avec les liaisons satellites vers les forages extérieur à Mont de Marsan.

Suivi des consommations

	2014	2015	2016	2017	2018
	€ HT				
RTC	15369,02	8210,52	3647,9	4798,09	3861
ADSL	4637,76	4968	4552,06	4464	1944
Satellite	2484	2484	2364	1302	3192
Total	22490,78	15662,52	10563,96	10564,09	8997
Variation		-30%	-33%	0%	-15%

*

Carburant

Les deux principaux leviers d'actions concernant la diminution des dépenses en matière de carburants sont :

- a) Formations à la conduite économique,
- b) Gestion du parc des véhicules.

a) Formations à la conduite économique

Chaque agent du service a suivi une formation à la conduite économique. Ce type de formation sera renouvelé afin de maintenir la vigilance des agents sur les « bons gestes ».

b) Gestion du parc des véhicules

Les véhicules sont systématiquement renouvelés tous les 10 ans permettant de bénéficier de l'évolution des nouvelles technologies en matière d'économies de carburant.

Les dernières acquisitions en véhicules thermique ont été faites avec des motorisations essence ce qui augmente le niveau de consommation.

Les indicateurs

Le tableau ci-après synthétise sur les dernières années les consommations de carburants (véhicules légers, fourgons - hors tractopelle, mini-pelle et scooters) :

Années	Consommation moyenne (l/100km)
2011	7.7
2012	7.6
2013	7.8
2014	7.8
2015	7.9
2016	6,8
2017	9.1
2018	9.0

LES INDICATEURS FINANCIERS DE L'EAU

Le prix de l'eau

* Les composantes du prix de l'eau :

- **La partie fixe (ou abonnement) :** ce montant prend en compte les frais fixes des services mis à disposition des usagers.

- **La partie proportionnelle :**

- **Eau :** ce service comprend le prélèvement, le traitement, le stockage et la distribution de l'eau potable ;

- **Assainissement :** comprend la collecte, le transport, le traitement des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel ;

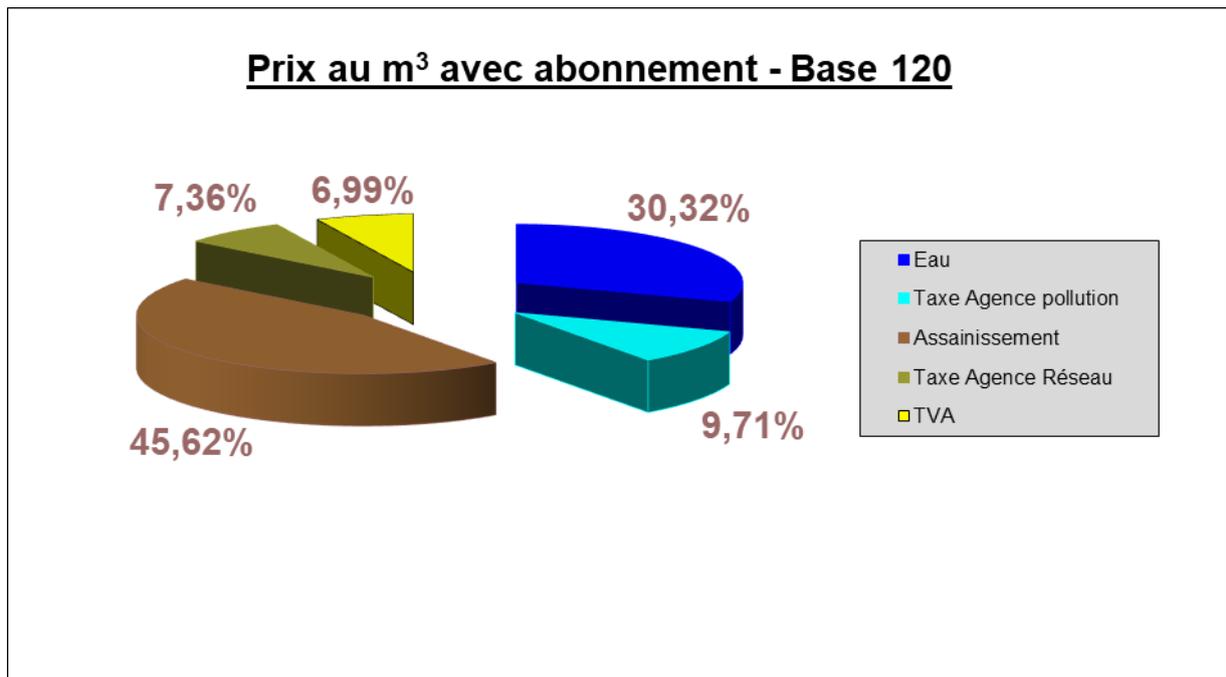
- **Taxes agence :** redevances perçues par la régie et reversées à l'agence de l'eau Adour Garonne afin de préserver les ressources en eau et lutter contre la pollution ; En annexe, note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (Redevances – Aides)

- **TVA :** taxe à la valeur ajoutée perçue par la régie et reversée au trésor public (5.5% pour la part eau ; 10% pour la part assainissement).

PRIX AU M3 POUR 120 M³

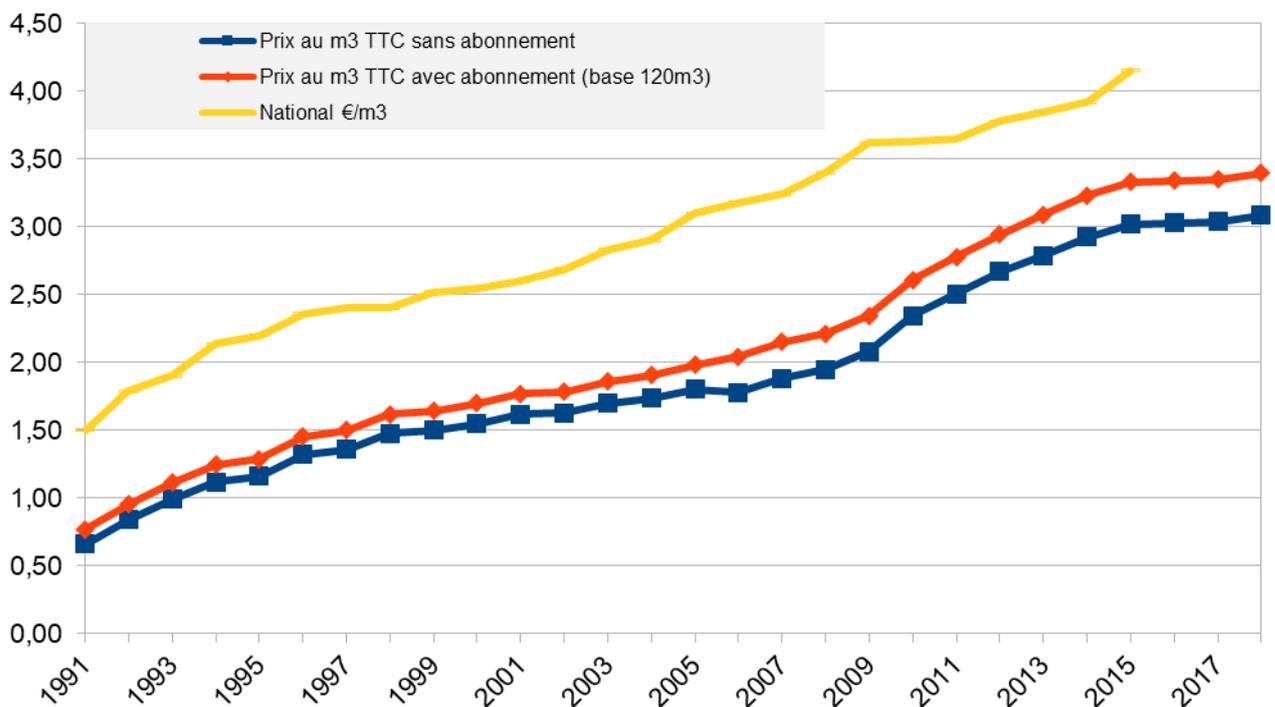
PRIX DU M3 à MONT DE MARSAN		prix au m3 sans abonnement	prix pour 120 M3	total pour 120 M3	prix au m3 avec abonnement
EAU-----	partie proportionnelle	0,7159 €	85,908 €	123,65 €	1,0304
	partie fixe (€ TTC)		37,740 €		
TAXE AGENCE-----	pollution domestique	0,3300 €	39,600 €	39,60 €	0,3300
ASSAINISSEMENT	partie proportionnelle	1,5500 €	186,000 €	186,00 €	1,5500
TAXE AGENCE-----	modernisation réseau domestique	0,2500 €	30,000 €	30,00 €	0,2500
TVA		0,2375	28,503 €	28,50 €	0,2375
TOTAL		3,0834 €	407,75 €	407,75 €	3,3979 €

Prix au m³ : 3,3979 €uros TTC ABONNEMENT COMPRIS



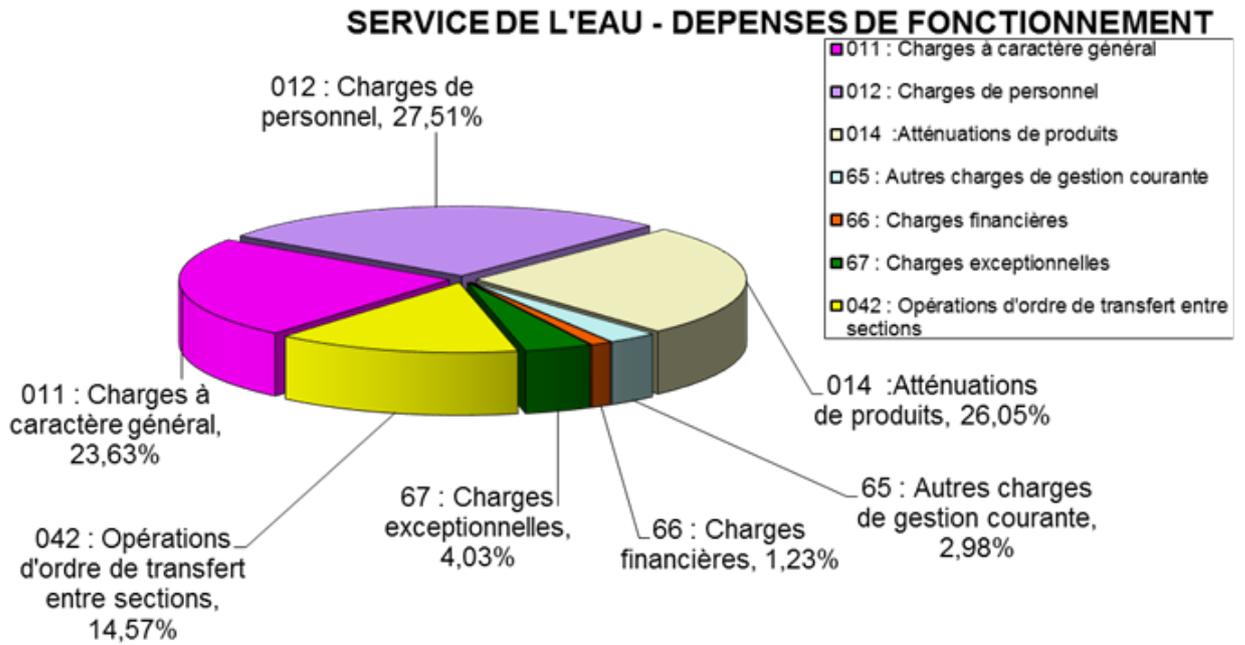
Variation des prix

Ville de Mont de Marsan - Evolution du prix de l'eau

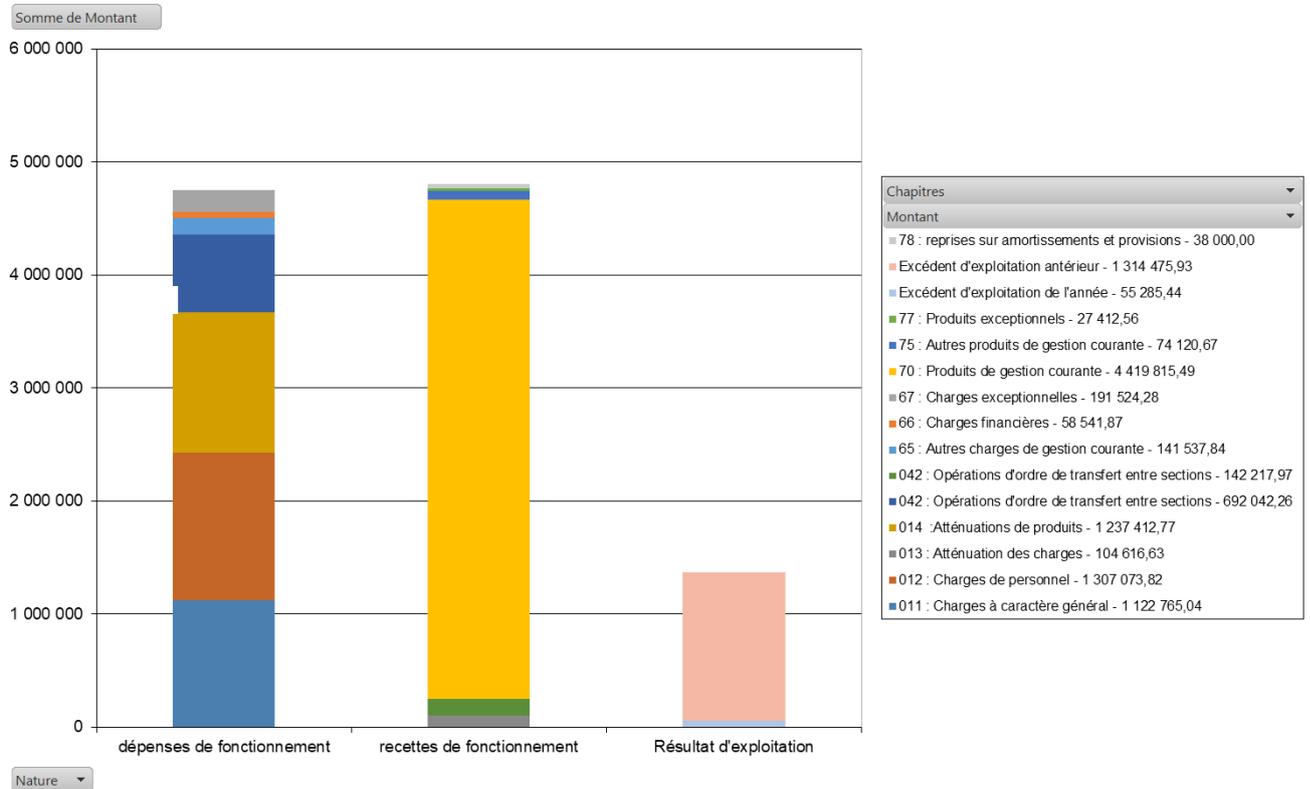
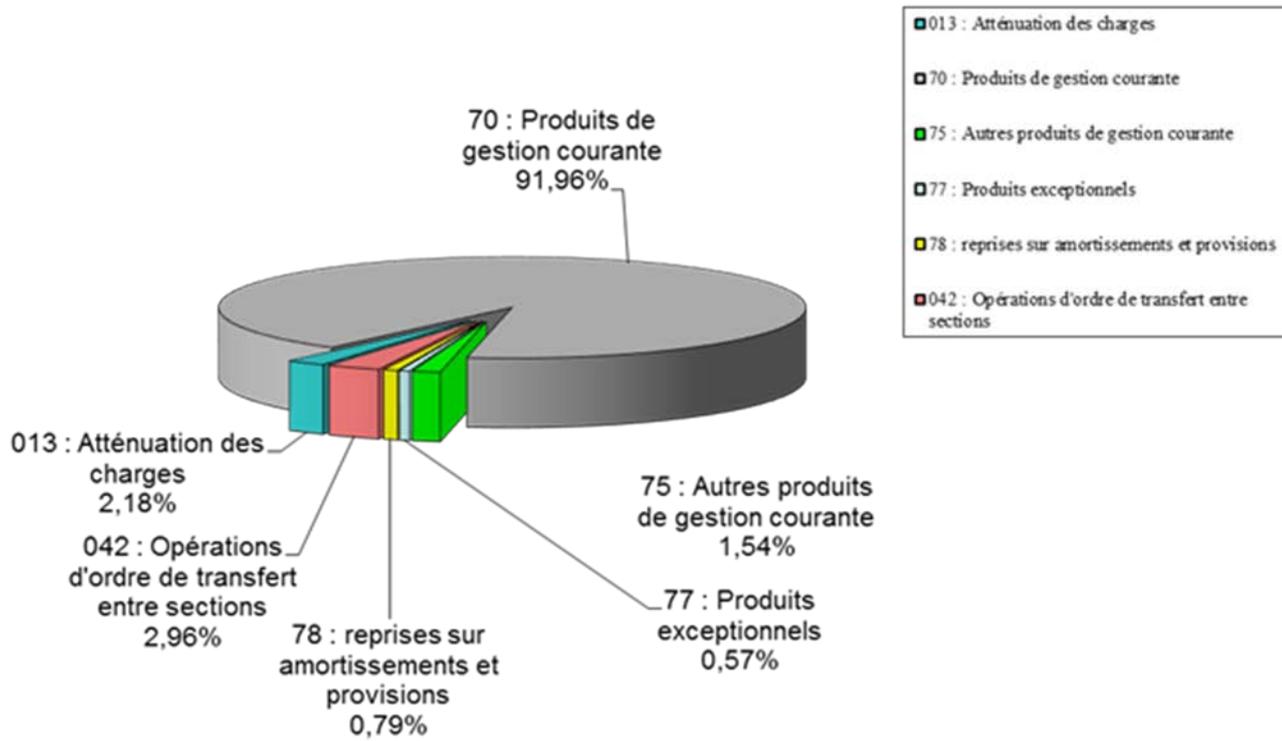


Les résultats budgétaires 2018

*** Les résultats de fonctionnement**



SERVICE DE L'EAU - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



LA DETTE

En 2018, la dette en capital s'élève à : 2 582 498,52 euros

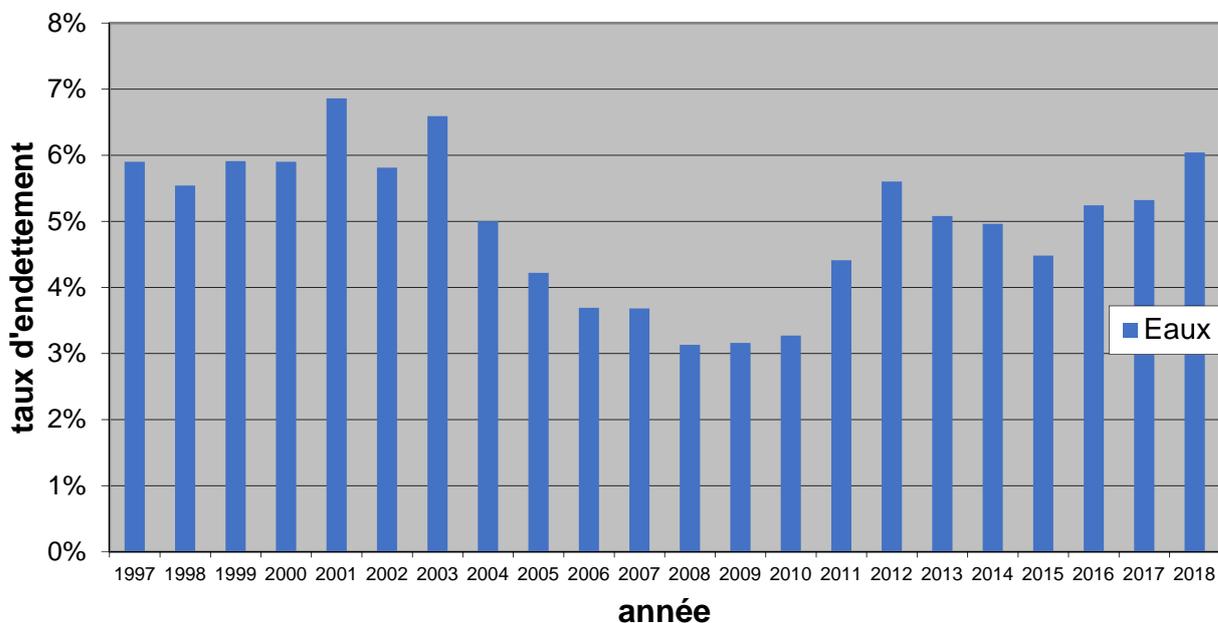
Les annuités s'établissent comme suit :

Remboursement en capital	217 330,10 euros
Intérêts	<u>60 357,18</u> euros
TOTAL	277 687,28 euros

Le niveau d'endettement s'élève à 5,32%

Soit : annuité de la dette $\frac{277\,687,28\ \text{€}}{4\,598\,552,79\ \text{€}} = 6,04\%$
recettes réelles d'exploitation
(comptes 013; 70; 75; 77)

taux d'endettement



LES PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DU PROGRAMME 2018

N° Opération	Opérations principales	Montant HT en €uros
Constructions		183 906,66
1	Réhabilitation des bureaux Cazailas	12 293,25
2	Réhabilitation du réservoir du Beillet	167 902,37
3	Portail Forage Loustau	3 711,04
Installations techniques, remplacement de canalisations d'eau potable		1 016 578,71
4	Place jean Jaurés	54 135,60
5	Avenue Pasteur	65 822,72
6	Avenue Jean Mermoz	1 832,13
7	Avenue Causseque	52 882,21
8	Rue du Midou	21 268,78
9	Avenue du 34eme RI	130 617,11
10	Rue Fontainebleau	198 878,35
11	Boulevard de la Mondiale	122 047,30
12	Avenue du docteur Albert Schweitzer	21 258,34
13	Rue Geoges Randé	19958.69
14	Passage Villeneuve-La Mondiale	19 420,29
15	Avenue de Villeneuve	189 575,64
16	Pose compteurs téléreleve	118 881,55
TOTAL		1 200 485,37
<i>Restes à Réaliser</i>		
Installations techniques, remplacement de canalisations d'eau potable		36 785,43
17	Pose compteurs téléreleve	10 558,30
18	Avenue Mermoz	26 227,13



Ressources

Réserves

Réseau de distribution

RESSOURCES - ANNEE 2018

Caractéristiques des forages

* **Les divers points de prélèvement sont les suivants :**

Nappe captive du falun de SAINT AVIT : AQUITANIEN

Forages : Rond 1 - Rond 2 - Sainte-Anne - Lousteau - Carboué - Planton - Manot - Laboratoire - Mutualité sociale agricole - Marchand - Hourestot - La Cure (1993) - Coudanne (1995) – Lubet (1999).

Nappe captive de l'OLIGOCENE

Forage de Lacrouts à Saint Avit

* **Caractéristiques des forages :**

<u>DESIGNATION DU FORAGE</u>	<u>EMPLACEMENT</u>	<u>PROFONDEUR EN M</u>	<u>DIAMÈTRE EN MM</u>	<u>DÉBIT EN M³/H</u>
<u>ROND 1</u>	Avenue R. CAUSSEQUE	103	340	55
<u>ROND 2</u>	Avenue R. CAUSSEQUE	74	298	60
<u>SAINTE ANNE</u>	Enceinte du Centre Hospitalier Spécialisé STE ANNE	70	298	60
<u>LOUSTAU</u>	Rue du GL DE LOBIT, derrière le Stade Jean LOUSTEAU	65	343	50
<u>CARBOUE</u>	Impasse du CARBOUE à proximité de MARIDOR	62	343	50
<u>PLANTON – BISCAROSSE</u>	Rue de la Ferme du CONTE	63	343	60
<u>MANOT</u>	Lieu dit BATS (ST PIERRE DU MONT)	100	244	70
<u>LABORATOIRE</u>	Laboratoire Départemental des Eaux Rue Marcel DAVID	100	244	70
<u>M.S.A.</u>	Mutualité sociale agricole Avenue du Corps Franc Pomiès (ST PIERRE DU MONT)	100	343	35
<u>MARCHAND</u>	R.D. 38 à CAMPET LAMOLERE Lieu Dit Marchand	100	343	110
<u>GARRELON</u>	Lieu dit « HOURESTOT » à CAMPET LAMOLERE	100	343	110
<u>LA CURE</u>	Lieu dit « LA CURE » à CAMPET LAMOLERE	100	343	100
<u>COUDANNE</u>	Lieu dit « COUDANNE » » à UCHACQ	100	343	120
<u>LUBET</u>	Lieu-dit LUBET » ST PIERRE DU MONT	100	343	20
<u>LACROUTS</u>	Lieu dit LACROUTS à SAINT AVIT	288	343	80
TOTAL-----				1050

Une campagne de diagnostic des forages a été menée sur l'ensemble des forages sur une période de 4 années (2008-2012).

Sur l'ensemble des forages, le diagnostic a montré un bon état général.

Une maintenance préventive (brossage et nettoyage) a été effectuée afin d'enlever les dépôts naturels au niveau de la chambre de pompage en 2013.

La prochaine campagne de diagnostic est prévue en 2019.

PLAN DES FORAGES



* **Les stations de reprise réseau**

Site	Marque	Année de mise en service	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Total Heures
SURPRESSEUR LOUSTAU	KSB	19/06/13	514	586	1065	1212	1882	6352
POMPAGE HARBAUX / LUBET	KSB	01/10/16			352	3096	2996	6444
POMPAGE HARBAUX / SAINT MEDARD	KSB	01/10/16			72	132	792	996
SURPRESSEUR JEAN DUPOUY	PLEUGER	30/06/95	693	715	437	601	384	18566
SURPRESSEUR INDOCHINE	KSB	10/11/10	1672	1290	345	0	0	7314
		10/11/10	216	988	272	59	25	4275
		10/11/10	0	0	1123	1026	1442	4390
SURPRESSEUR SAINT JEAN D'AOUT	KSB	15/07/97	0	0	0	0	0	1741
		15/07/97	0	0	0	0	0	699
SURPRESSEUR HIPPODROME	GRUNDFOS	16/09/98	14	13	14	15	13	288
		16/09/98	13	13	14	12	13	276
		16/09/98	13	13	13	13	13	271

RESEAU DE DISTRIBUTION

Etat de la croissance du réseau-1990 à 2018 :

ANNEE	<i>Service des eaux</i>		<i>Service d'assainissement</i>	
	CANALISATION LONGUEUR POSEE (km)	CUMUL (en Km)	CANALISATION LONGUEUR POSEE (km)	CUMUL (en Km)
1990	2.850	202.584	1.957	163.314
1991	3.598	206.182	2.904	166.218
1992	4.196	210.378	1.725	167.943
1993	4.707	215.085	0.274	168.217
1994	1.873	216.958	6.865	175.082
1995	1.782	218.740	3.254	178.336
1996	1.305	220.045	1.529	179.865
1997	0.610	220.655	0.848	180.713
1998	1.973	222.628	3.560	184.273
1999	2.302	224.930	1.190	185.463
2000	1.497	226.427	4.987	190.450
2001	0.930	227.357	5.123	195.573
2002	0.390	227.747	1.994	197.567
2003	0.921	228.668	1.670	199.237
2004	0.831	229.499	2.364	201.601
2005	0.931	230.430	0.114	201.715
2006	1.108	231.538	1.847	203.562
2007	0.000	231.538	0.685	204.247
2008	0.906	232.444	0.705	204.952
2009	1.660	234.104	0.000	204.952
2010	0.200	234.304	0.130	205.082
2011	0	234.304	0.587	205.669
2012	0	234.304	0.475	206,144
2013	0	234.304	0.072	206.216
2013 SIG*	0	215,01	0	212,14
2014 SIG*	2,06	217,07	0	212,14
2015 SIG*	0	217,07	0	212,14
2016 SIG*	0	217,07	0	212,14
2017 SIG*	0	224	0	217
2018 SIG*	0	224	0	217



NIVEAU DE LA NAPPE

GRAPHES AQUIFÈRES AQUITANIENS

SUIVI DE LA PLUVIOMETRIE :

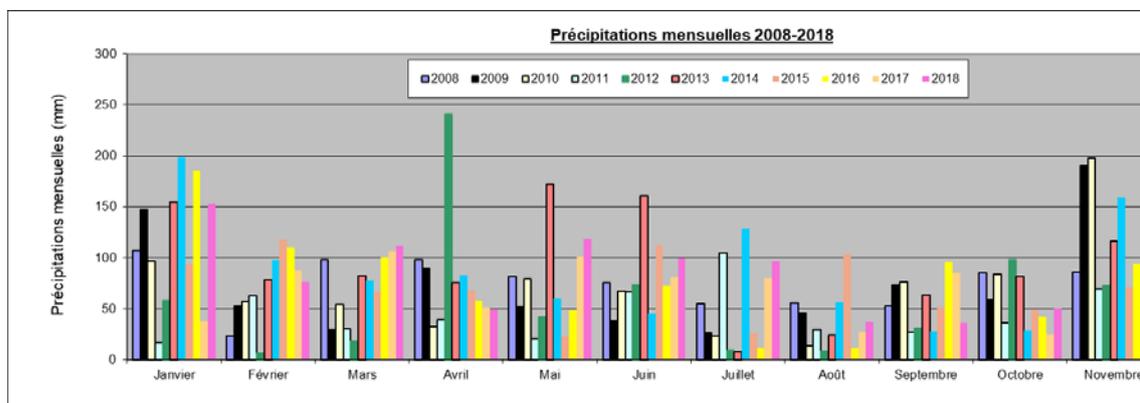
Stations météorologiques de MONT DE MARSAN (Base Aérienne)

Evolution de la pluviométrie annuelle (1985 – 2018)

La pluviométrie en 2017 reste nettement inférieure à la valeur moyenne des 30 dernières années. Cette baisse est notamment liée à une pluviométrie très faible en fin d'année 2017 (octobre et novembre).

	MONT DE MARSAN	
Année	Cumul Annuel (mm)	Variation / moyenne
1995	928	11
1996	838	-79
1997	891	-26
1998	793	-124
1999	1043	126
2000	1157	240
2001	777	-140
2002	774	-143
2003	861	-56
2004	853	-64
2005	754	-163
2006	773	-144
2007	823	-94
2008	972	55
2009	943	26
2010	880	-37
2011	709	-208
2012	777	-140
2013	1073	156
2014	1015	98
2015	782,8	-134,2
2016	845	-72
2017	852	-65
2018	926	9

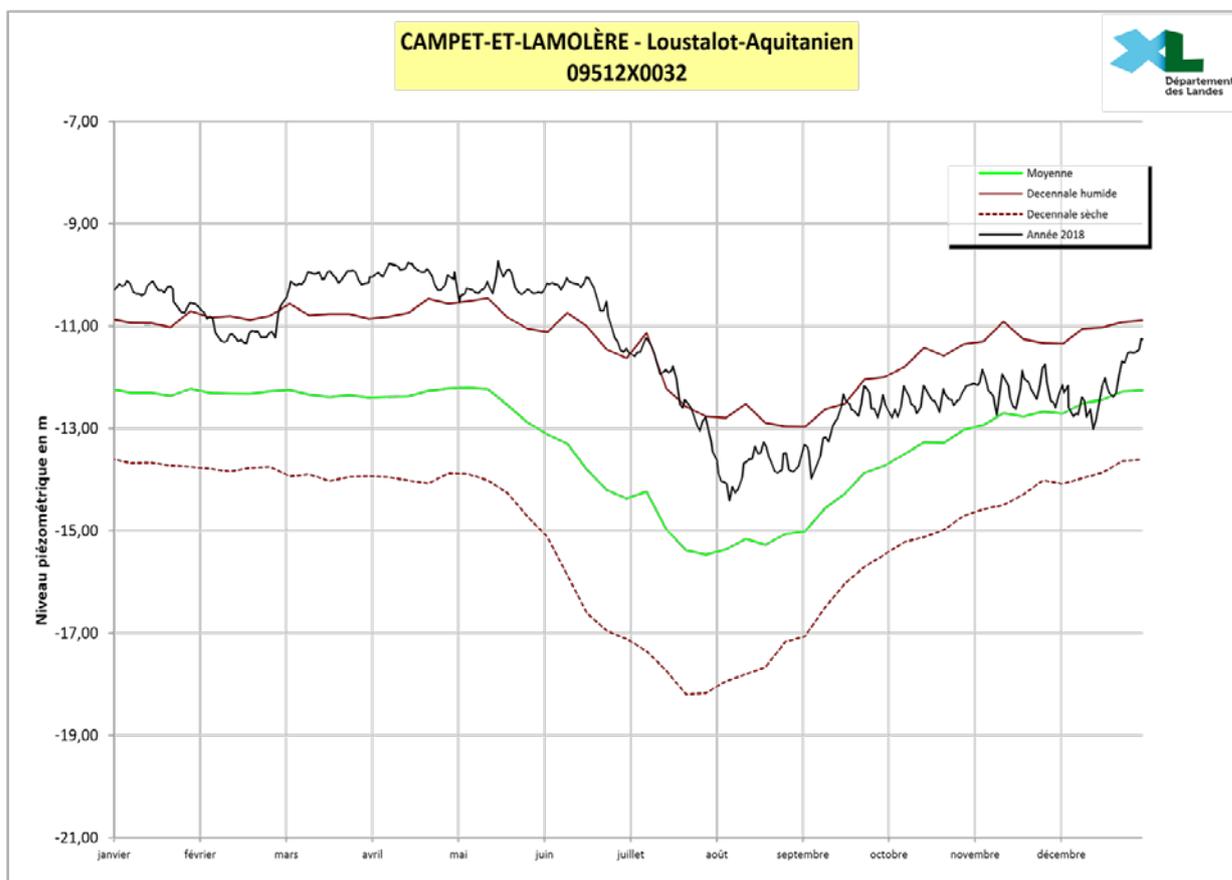
Cumul annuel moyen (1981-2010) :
MONT DE MARSAN
917 mm



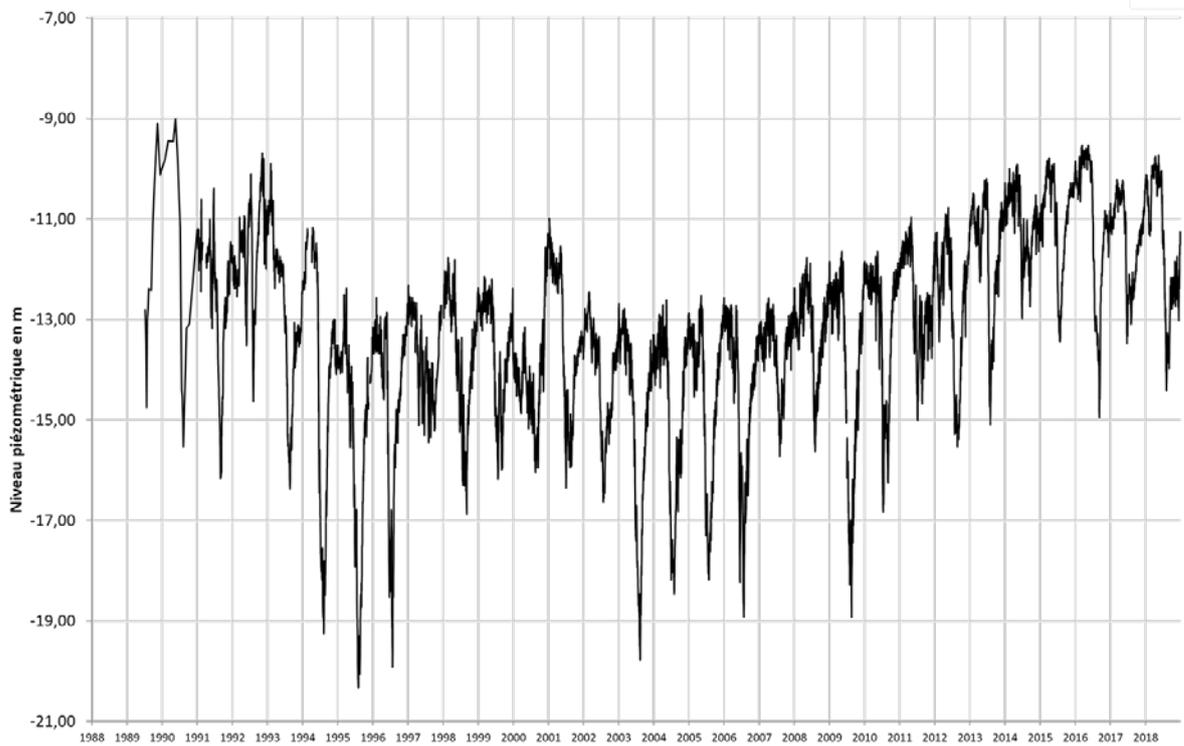
ÉVOLUTION DU NIVEAU DES NAPPES :

Les graphiques ci-dessous sont issus des enregistrements réalisés par la cellule hydrogéologique du Conseil Départemental.

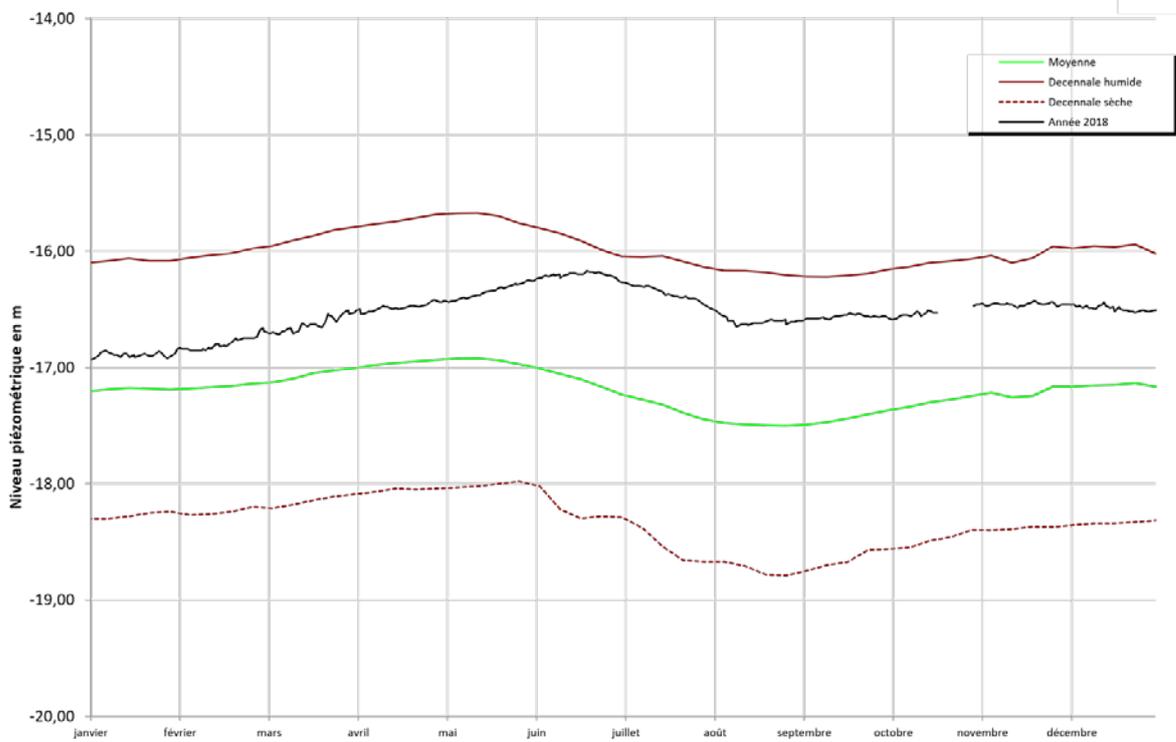
Nappe Aquitanien



CAMPET-ET-LAMOLÈRE - Loustalot-Aquitanien
09512X0032



SAINT-AVIT - Lacrouts-Aquitanien
09257X0037

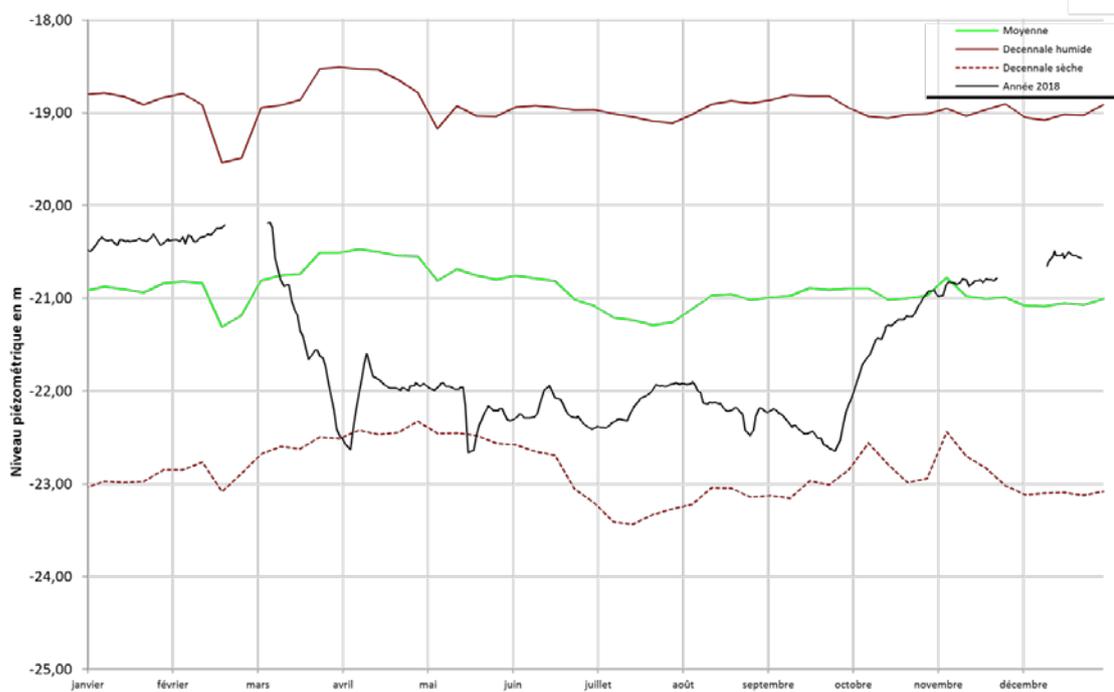


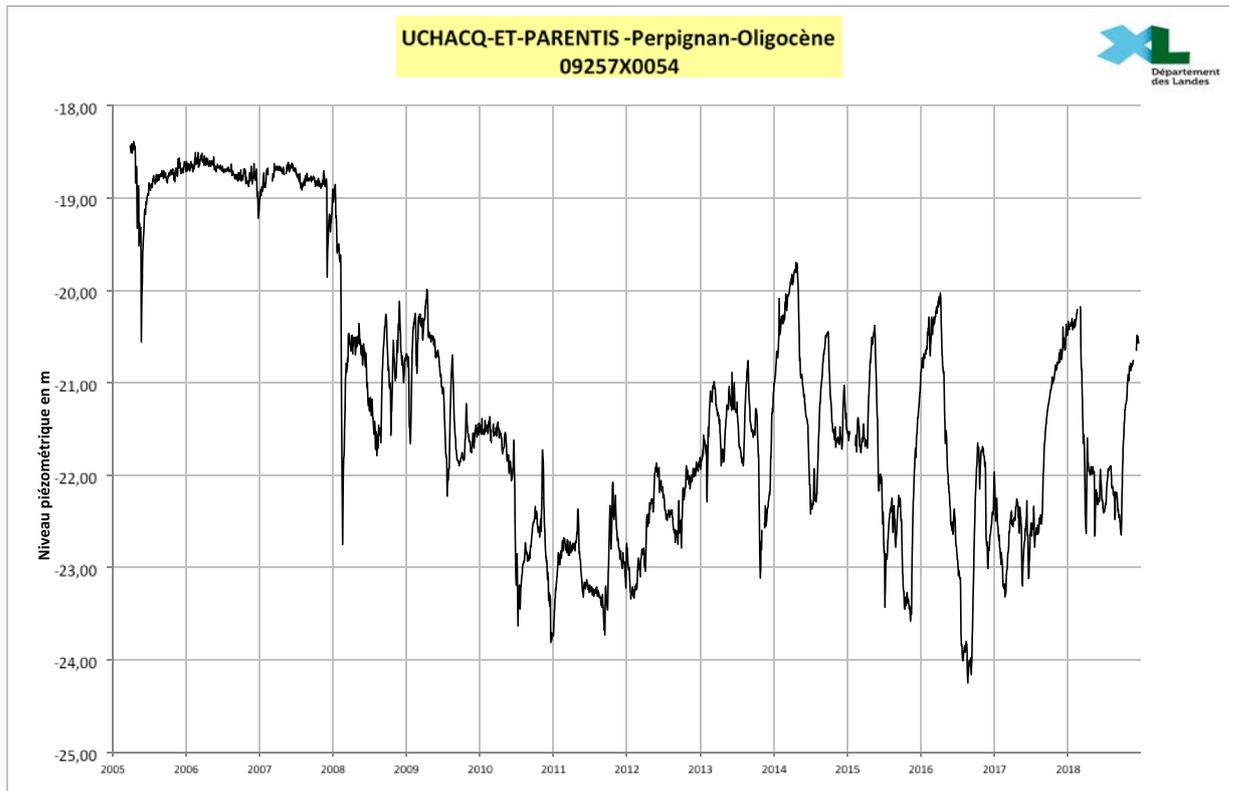
SAINT-AVIT -Lacrouts-Aquitainien
09257X0037



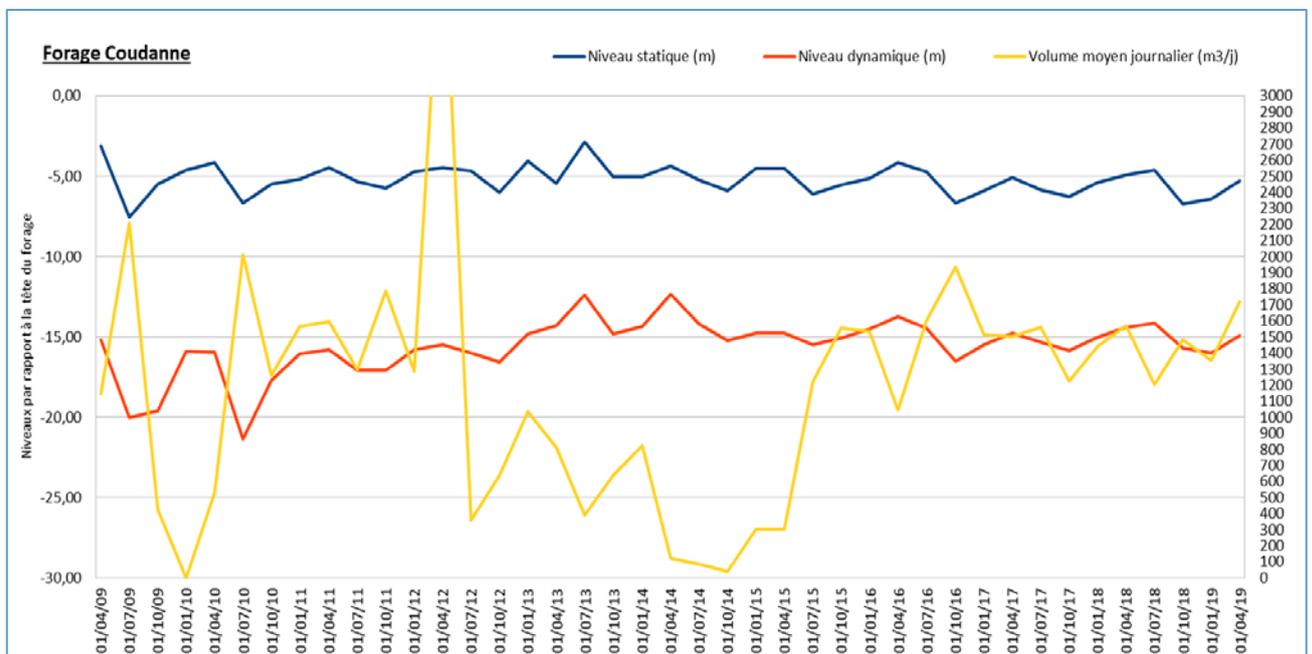
Nappe Oligocène

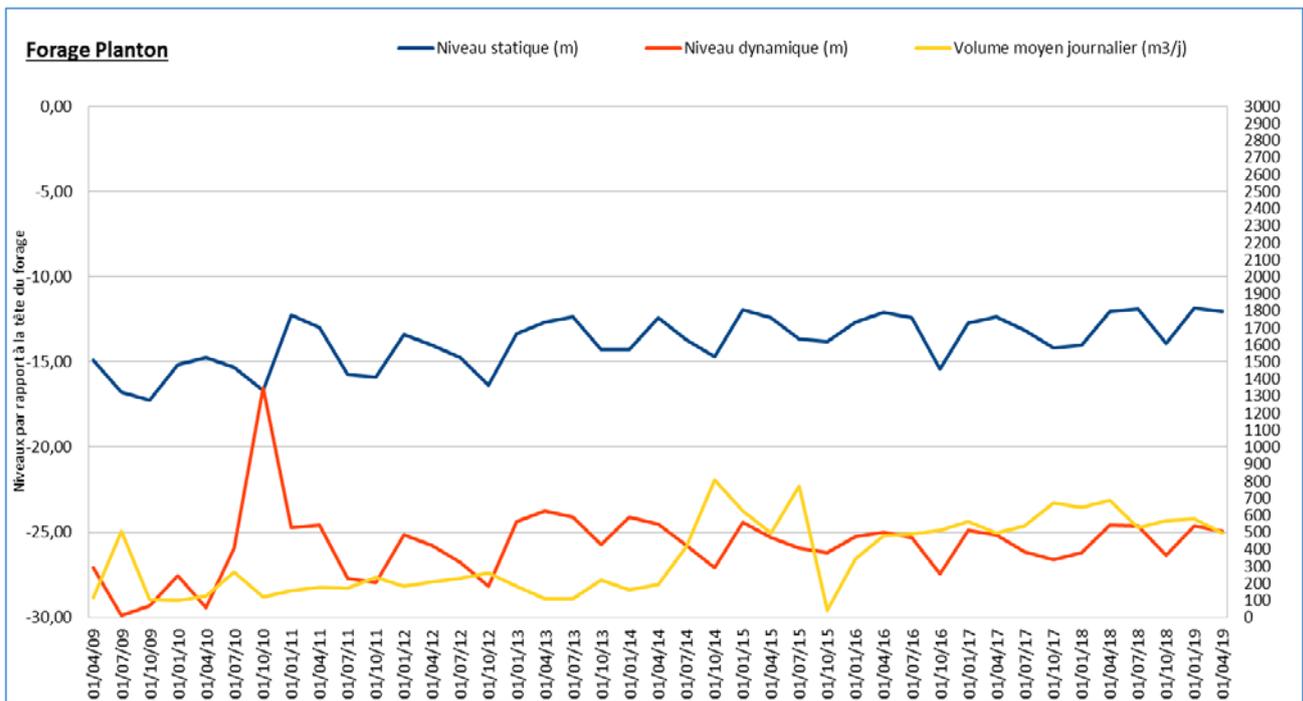
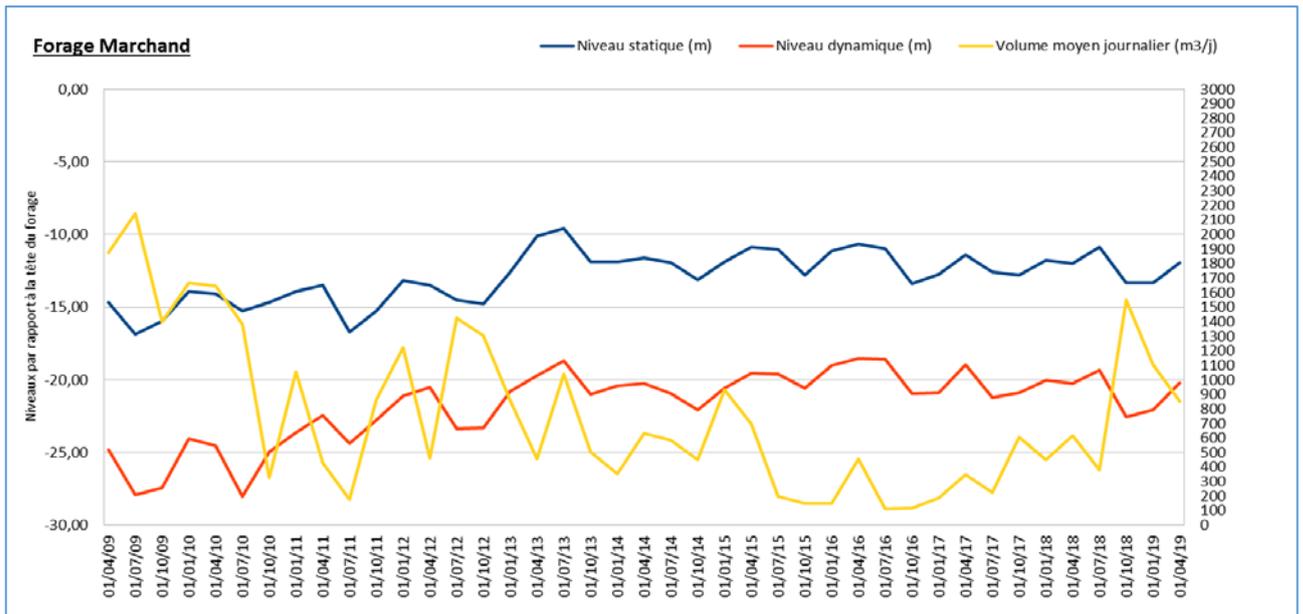
UCHACQ-ET-PARENTIS - Perpignan-Oligocène
09257X0054

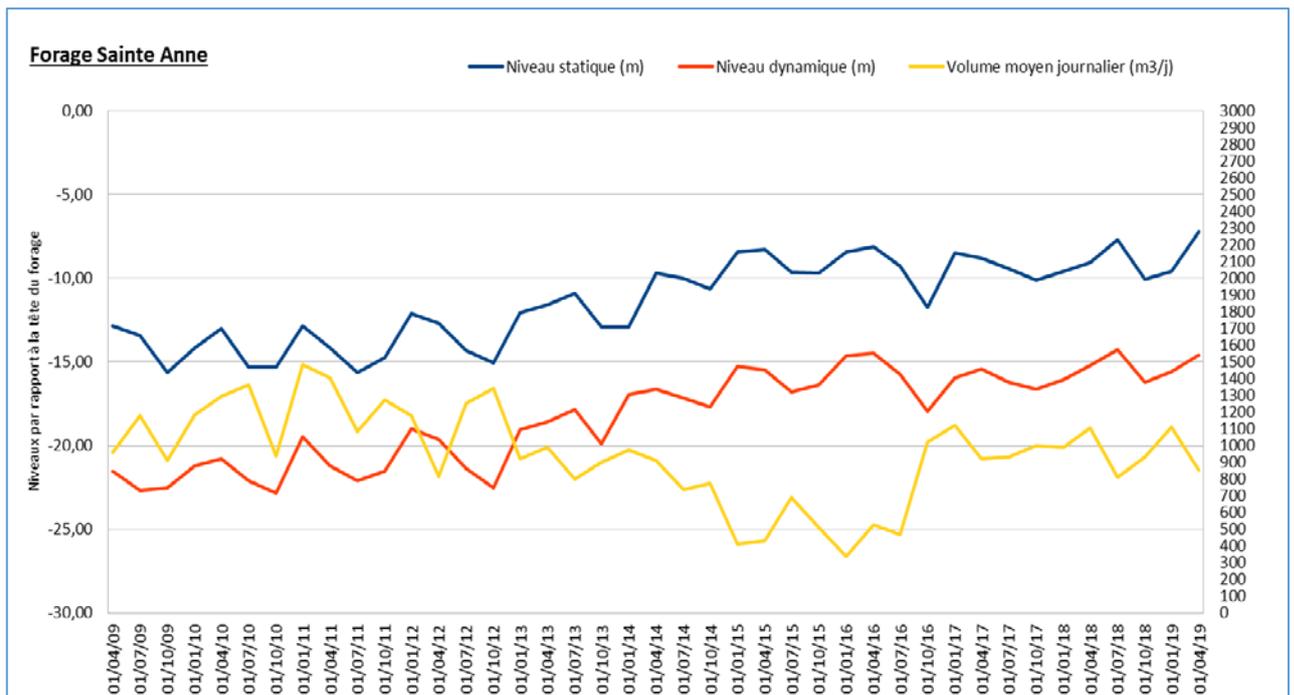




Le service des eaux suit également l'évolution du niveau de la nappe de l'aquitainien sur l'ensemble des 15 forages en exploitation. Les graphes ci-dessous reproduisent ces variations pour 2 forages situés à l'ouest de Mont De Marsan et 2 forages situés en zone urbaine.







Commentaires :

Les graphiques ci-avant représentent l'évolution des volumes pompés par ouvrage depuis l'année 2009 et la variation correspondante du niveau de la nappe de l'aquitainien en mètres au-dessus de la crépine de la pompe :

- Niveau statique en mètres : pompe à l'arrêt courbe bleu foncé ;
- Niveau dynamique en mètres : pompe en marche courbe rouge ;
- Volume pompé en mètres cubes : courbe orange.

Les forages de COUDANNE et MARCHAND sont représentatifs du comportement de la nappe à l'Ouest de l'agglomération. Après une légère baisse au cours des années 2003-2004, le niveau est en hausse (pluviométrie 2013 et 2014 importante). Une gestion du pompage notamment durant la période d'été permet de minimiser l'impact sur la nappe

Les forages PLANTON et SAINTE ANNE reflètent le comportement de la nappe sous Mont De Marsan ; la tendance est identique.

La diminution des prélèvements pour l'alimentation en eau de l'agglomération montoise de -12% depuis 2006 et la pluviométrie en 2013-2014 ont permis une amélioration du niveau de la nappe de l'Aquitainien entre 2007 et 2015. Depuis 2016, la nappe est stabilisée à un niveau satisfaisant.

Cette tendance est confirmée par le suivi du Conseil Départemental.

La nappe de l'oligocène a chuté de 4 mètres sur le piézomètre au lieu-dit « Perpignan » situé à 2 km environ du nouveau forage de Lacrouts à Saint Avit (réservoir de l'oligocène). Cette chute correspond à la mise en exploitation du forage « Lacrouts » et la montée en puissance des volumes prélevés depuis 2010. **Cette nappe est remontée suite à la pluviométrie 2013-2014. Depuis 2015, la nappe est stabilisée.**



SYSTÈME DE MANAGEMENT INTEGRÉ

S. M. I.

Année 2018

Le Système de Management Intégré des services

Les services de la Régie des Eaux intègrent au quotidien dans leurs activités les notions de Qualité, Sécurité et Environnement (QSE).

Ces axes sont formalisés au travers du Système de Management Intégré (SMI) qui a été mis en place dès 2010, avec l'obtention d'une reconnaissance via la triple certification QSE : Qualité (ISO 9001), Sécurité (OHSAS 18001), Environnement (ISO 14001).

Cette reconnaissance a fait l'objet d'un audit de suivi du 29 au 31 janvier 2018.

Ce bilan a été réalisé par le Bureau Véritas Certification, organisme d'accréditation avec pour conclusions :

- *Le système de management intégré QSE n'a pas encore pris en compte complètement ou décliné une partie des nouvelles exigences des versions 2015.*
- *Cependant la gestion des risques existe et la stratégie, basée sur des schémas directeurs à long terme et un cadre réglementaire précis, prend bien en compte les enjeux et les parties intéressées principaux.*
- *Du formalisme est à renforcer pour donner plus de visibilité sur la prise en compte des risques et opportunités et les plans d'actions associés. Les bilans sont de fait incomplets au niveau de la revue de direction.*
- *La maîtrise opérationnelle est réelle et efficace. Les résultats sont globalement bons voir supérieurs aux exigences réglementaires.*
- *Le système intégré reste adapté et en adéquation avec les activités et le périmètre défini.*
- *Cohérence entre politique, objectifs et cibles : politique, objectifs et cibles cohérents.*

Les services s'appuient sur les processus suivants :

PROCESSUS DE MANAGEMENT

P09 analyse et amélioration :

- Faire progresser de manière continue, l'efficacité du SMI.

P08 Communication :

- Assurer une communication en interne favorisant la connaissance et la mise en œuvre du SMI.
- Assurer une communication en externe permettant d'informer les abonnés et les partenaires (municipalité, DDASS, etc.) sur la maîtrise des prestations de la Régie, les performances environnementales et le respect des exigences sécurité.

P07 Stratégie et organisation :

- Définir et faire évoluer la politique et la stratégie de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement en fonction des évolutions réglementaires en matière de Santé, de Sécurité et d'Environnement.

PROCESSUS DE REALISATION EAU POTABLE

P04 Gestion des installations de l'eau :

- Garantir la continuité et la qualité de l'eau délivrée ainsi que la fiabilité des volumes comptabilisés

P05 Conformité défense incendie :

- Vérifier la conformité et la sûreté du système de défense incendie en place.

PROCESSUS DE REALISATION ASSAINISSEMENT

P06 Gestion des installations d'eaux usées :

- Collecter, acheminer et traiter les eaux usées avant rejet vers le milieu naturel.
- Extraire et valoriser les boues.

PROCESSUS DE REALISATION COMMUN

P01 Accueil, gestion et facturation des usagers :

- Prise en charge de l'abonné depuis la création de son compte jusqu'à la facturation de sa consommation.

P02 Surveillance des installations :

- Contribuer à sécuriser et garantir la maîtrise et la sûreté des installations vis-à-vis des usagers.

P03 Préparation, réalisation, contrôle et facturation d'une intervention :

- Gérer une intervention qui réponde aux besoins et aux exigences des usagers, tout en maîtrisant les aspects de la sécurité et de la réglementation.
- Organiser les contrôles et facturer les prestations réalisées.

PROCESSUS SUPPORT

P10 Achats :

- Obtenir un produit ou une prestation conforme aux besoins de la Régie.
- Progresser dans la relation Client/Fournisseur à l'aide des évaluations périodiques.

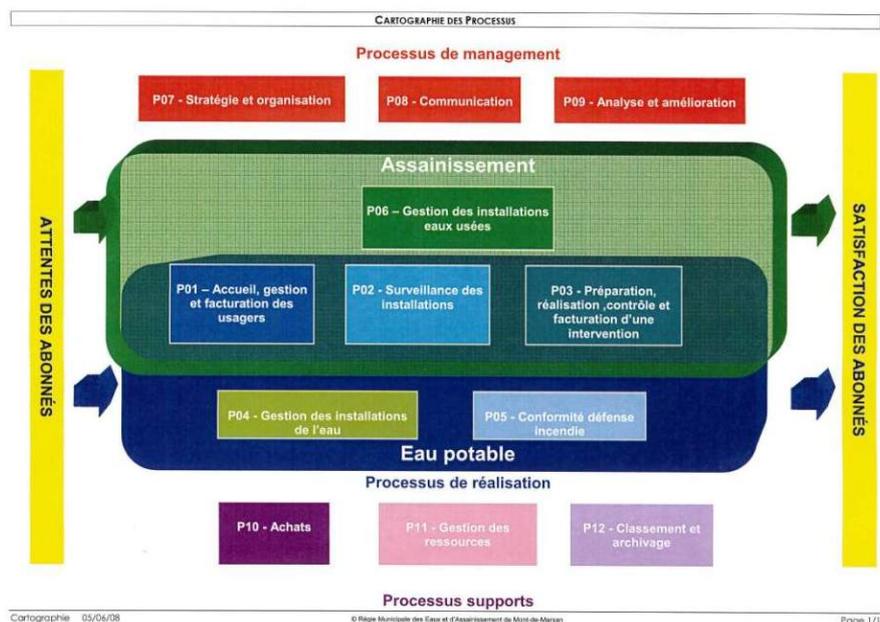
P11 Gestion des ressources :

- Adapter et maintenir les ressources aux objectifs QSE de la Régie dans le respect de la réglementation sécurité et environnementale en vigueur.

P12 Classement et archivage :

- Garantir que les documents et données relatifs aux activités de la Régie soient conservés et accessibles selon les exigences de conservation.

La cartographie des processus :



Tout au long de l'année, différentes étapes viennent ponctuer et faire évoluer la vie du SMI. Ces actions s'inscrivent sur l'amélioration continue de nos activités, basée sur l'analyse des éléments suivants :

- Les non-conformités aux exigences écrites,
- Les actions correctives et les actions préventives,
- Les demandes et réclamations des clients,
- Les enquêtes de satisfaction,
- Les évaluations des processus (audits, revue de processus ...),
- L'évaluation annuelle de nos risques professionnels (Document Unique),
- L'analyse annuelle de nos Aspects Environnementaux Significatifs.

Les orientations stratégiques des services :

Démontrer son savoir faire en se donnant les moyens :

- De répondre aux attentes des usagers (collecte et traitement des eaux usées),
- De communiquer sur ses compétences et ses résultats (rapport annuel, site internet, revue municipale),
- De répondre aux exigences de la certification ISO 9001, OHSAS 18001 et ISO 14001.

Sécuriser les processus de gestion de l'assainissement :

- Développant l'auto surveillance (visites et analyses sur les sites en dehors des contrôles réglementaires),
- Faisant vivre le SMI (recensement des constats et actions d'amélioration).

Garantir la "Qualité Sécurité Environnement" par :

- Le maintien d'une dynamique d'investissement (suivi des équipements),
- La mise en œuvre de systèmes de surveillance et de contrôles (télésurveillance),
- Des compétences adéquates (formation annuelle des agents, habilitations),
- Des réponses aux exigences réglementaires (veille réglementaire).

Offrir une qualité de service adapté par :

- La capacité d'écoute des usagers (enquête de satisfaction, l'accueil, contacts sur le terrain),
- Une disponibilité et une rapidité d'intervention,
- Une fiabilité de ses prestations de service,
- Le développement de nouveaux services (utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication).

Le suivi de la Qualité :

La politique **Qualité** de la Régie des Eaux est élaborée par le Directeur. Elle vise à mettre en œuvre des processus optimisés, connus de tous pour la satisfaction des abonnés. Elle précise les grandes lignes de l'orientation stratégique des services.

L'atteinte de ces objectifs se mesure au travers des étapes suivantes :

Audits internes :

Sur 2018, la totalité des 12 processus a été auditée entre octobre 2017 et avril 2018.

La pertinence des principales remarques (points sensibles et pistes d'amélioration) ont fait l'objet d'une analyse lors des réunions mensuelles QSE et d'un enregistrement dans le plan d'actions.

Sur la campagne 2017-2018, l'organisation des binômes et la répartition des processus ont été modifiées pour assurer un brassage.

Ces équipes sont reconduites sur la campagne 2019 pour assurer un suivi des observations.

Mesure de la satisfaction :

L'enquête sur le retour après travaux reste un grand classique de nos mesures de la satisfaction. Les synthèses sont réalisées au fil des opérations, certains résultats sont visibles sur le site internet de la Régie des Eaux (rubrique "Qualité des Services").

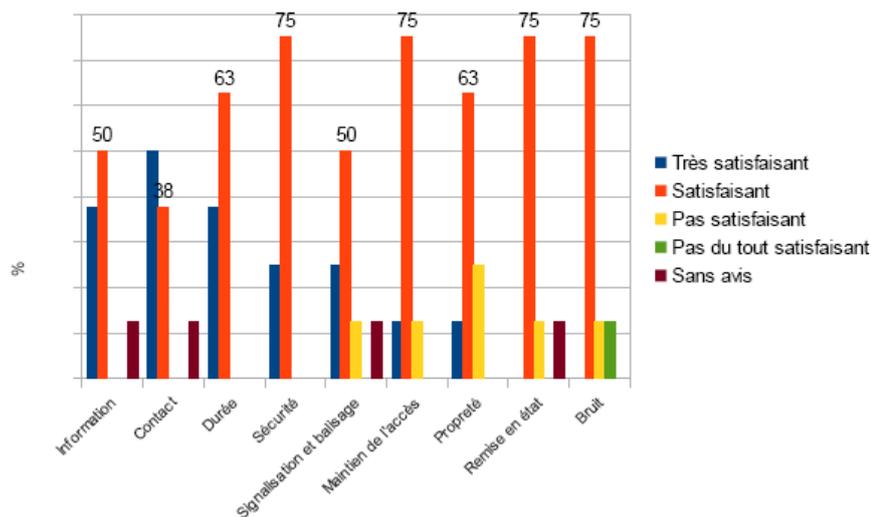
Sur l'année 2018 ces synthèses ont été diffusées aux entreprises extérieures concernées avec des commentaires sur les points satisfaisants et les actions d'amélioration à mener.

Au vu des résultats 2018, la satisfaction des usagers est dans l'ensemble forte (une moyenne de 80%). Il apparaît toujours nécessaire d'apporter une vigilance particulière sur l'information, le respect des délais, les accès et sur la remise en état des voiries.

Les quelques cas d'insatisfaction donnent toujours lieu à une réponse ou à une prise de contact.

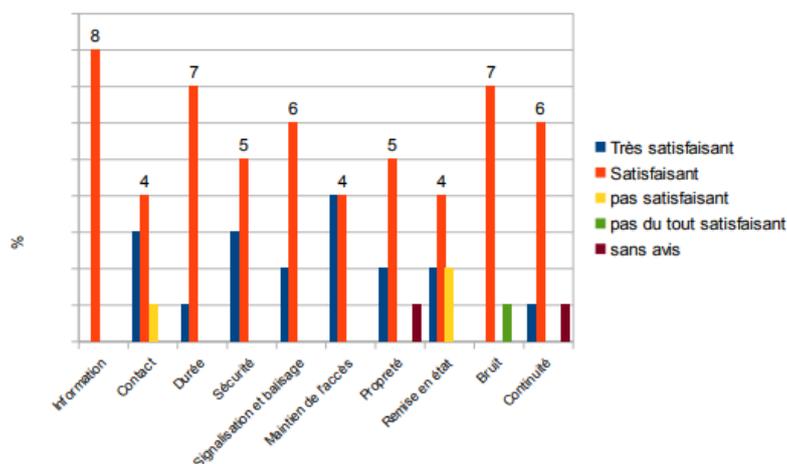
Travaux d'eau potable Rue Fontainebleau :

Taux de satisfaction



Travaux d'assainissement Rue René Moquel :

Taux de satisfaction



Ce type d'enquête est maintenu sur la suite des travaux, il est envisagé de diversifier en parallèle une autre mesure qui porterait sur la qualité de l'eau et des services.

La communication :

Communication interne :

Le journal interne reste toujours un bon support de communication.

Sa diffusion est dématérialisée, le contenu peut être amélioré, une participation auprès des agents pourrait permettre de le faire évoluer (mode de diffusion, accès, contenu, insertion et diversité des articles...).

A noter que sur 2018, année de transition vers l'intercommunalité, il n'a pas été diffusé de numéro.

Communication externe :

Le site internet reste le support le plus utilisé.

Les informations sur nos travaux, les opérations ponctuelles, les contrôles qualité et autres, sont communiqués tout au long de l'année.

Certaines opérations plus spécifiques devraient faire l'objet de "mini reportages".

Lors des réunions QSE un plan de communication pourrait être établi pour permettre une vision à long terme.

Evolution réglementaire :

En 2018, sur les bases des procédures établies, la Régie des Eaux a poursuivi le suivi de la veille réglementaire, les textes applicables ont été pris en compte dans les activités des services.

Les supports privilégiés pour faire vivre cette veille réglementaires restent les alertes messageries via collectivités locale.gouv, l'INRS, Club Techni.Cités.

Analyse de conformité réglementaire, à faire par les responsables des services, lors d'une réunion QSE en amont de la revue de direction qui précède le renouvellement de la certification.

Bilan 2018 : 6 textes publiés ont été enregistrés, la conformité des services a été contrôlée sur 4 textes, 1 texte est à améliorer et 1 texte n'est pas applicable.

Le suivi de la Sécurité :

La politique **Sécurité** de la Régie des Eaux marque la volonté de la Direction de mettre en œuvre un système documenté permettant d'assurer le respect du Code du Travail et de la réglementation en matière de santé d'hygiène et de sécurité.

L'atteinte de ces objectifs se mesure au travers des étapes suivantes :

Document unique :

La synthèse de la révision annuelle a été réalisée le 13 décembre 2018.

Ce document fait également l'objet d'une révision lors de l'enregistrement d'un accident du travail.

Le rapport a été diffusé dans les services ainsi qu'au Service Prévention et aux Ressources Humaines de Mont de Marsan Agglomération.

Les actions à apporter ont été inscrites dans le plan d'amélioration 2018-2019.

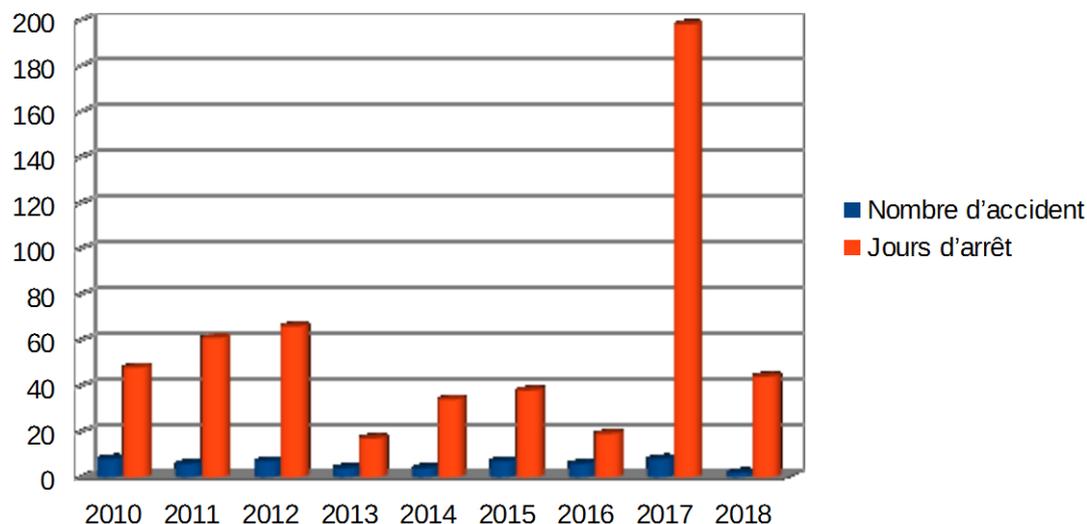
La valeur critique du seuil de maîtrise reste à 9 :

- ▲ Sur 2012 : 5 maîtrises insuffisantes.
- ▲ Sur 2013 : 3 maîtrises insuffisantes.
- ▲ Sur 2014 : 4 maîtrises insuffisantes.
- ▲ Sur 2015 : 7 maîtrises insuffisantes.
- ▲ Sur 2016 : 11 maîtrises insuffisantes.
- ▲ Sur 2017 : 12 maîtrises insuffisantes (ajout de tâches nouvelles, accidents ...).
- ▲ Sur 2018 : 9 maîtrise insuffisante.

Analyse des accidents et presque accidents :

2 accidents ont été inscrits en 2018 (8 en 2017, 6 en 2016, 7 en 2015, 4 en 2014, 4 en 2013, 7 en 2012, 6 en 2011, 8 en 2010), nécessitant 44 jours d'arrêts de travail (198 jours en 2017).

Synthèse et suivi des accidents



L'ensemble de ces constats donne lieu à une analyse avec report d'une action d'amélioration.

Il est également convenu que tout accident du travail doit entraîner une révision du DU lors d'une réunion QSE.

Sur 2018, les accidents se répartissent pour 50 % sur le service d'assainissement et 50 % sur le service des eaux.

Coupure et douleur musculaire ont été les points abordés.

Ces accidents font également l'objet d'une analyse complète en coordination avec le service prévention (arbre des causes et mesures préventives à mettre en place).

Registre d'hygiène et sécurité:

Ces registres mis en place par la collectivité sont associés aux "dangers graves imminents" qui correspondent au droit de retrait.

Sur 2018, pas de constat de relevé.

Mission d'inspection :

Dernière inspection réalisée en janvier 2015 par le CdG40.

Plan d'action incrémenté.

Voir l'opportunité de relancer cette démarche.

Le suivi de l'environnement :

La politique **Environnement** de la Régie des Eaux marque la volonté de la Direction de mettre en œuvre un système documenté permettant d'assurer un respect de l'environnement et des ressources naturelles. Elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Elle est révisée périodiquement en fonction des changements, des conditions et des nouvelles informations.

L'atteinte de ces objectifs se mesure au travers des étapes suivantes :

Tableau des AES :

Evaluation annuelle réalisée le 12 décembre 2018, document diffusé sur les sites.

Les actions à apporter ont été inscrites le plan d'amélioration 2019.

Le seuil critique pour qu'un aspect environnemental devienne significatif est fixé à 625. Afin de poursuivre des actions d'amélioration, il peut être envisagé de rabaisser cette valeur.

- ▲ Sur 2013, 3 aspects significatifs.
- ▲ Sur 2014, 1 aspect inscrit comme significatif.
- ▲ Sur 2015, pas d'aspect significatif.
- ▲ Sur 2016, 1 aspect significatif (seuil à 500)
- ▲ Sur 2017, 2 aspects significatifs (seuil à 400)
- ▲ Sur 2018, 2 aspects significatifs (seuil à 450)

Suivi des déchets :

Le suivi des déchets se fait au travers des tableaux qui vivent au fil des éliminations et facturations sur les prestations de traitement de nos déchets.

Un tri-sélectif est réalisé sur les sites, les prestataires travaux font également l'objet d'un suivi dans ce domaine.

Bilan des indicateurs :

Les principaux objectifs du Service des Eaux et Chauffage Urbain sont les suivants :

- Maîtrise de la qualité de l'eau

Taux de conformité des analyses d'eau potable : 100%

- Satisfaction des abonnés :

Taux des réclamations écrites : 0,5% maximum

- Formation et sécurité du personnel :

Taux de réalisation des formations "sécurité" : 100%

Suivi annuel du taux des accidents du travail

- Développement et application du SMI :

Taux de participation du personnel : 70% minimum

- Planification et investissement :

Taux de réalisation sur compte administratif : 70% minimum.

L'ensemble des objectifs recensés, s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de la Régie.

Intitulé des indicateurs obligatoires <u>Eau potable</u>	Objectifs	Résultats 2017	Résultats 2018
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau potable	100%	100%	100%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	<0,1%	0,03%	0,05 %
Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	>90%	100%	100%
Taux de conformité des analyses réglementaires bactériologiques	100%	100%	100 %
Taux de conformité des analyses réglementaires physico-chimiques	100%	98%	100 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80 pts	110 pts	110 pts
Rendement du réseau de distribution	>85%	92,8%	>93%
Indice linéaire des volumes non comptés	<10	2,5 m ³ /km	<1 m ³ /km
Indice linéaire de pertes en réseau	<10	2,4 m ³ /km	<1 m ³ /km
Taux moyen de renouvellement des réseaux	>2%	1%	1%
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<10 ans	3 ans	-
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	<0,02	0,033 €m ³	0,052 €m ³
Taux d'impayés sur facture	<6%	8,32 %	9,27 %
Taux de réclamations écrites	<5 ⁰ / ₀₀	1,32 ⁰ / ₀₀	2,47 ⁰ / ₀₀

Annexe 1 – Fiche ARS - Bilan Qualité 2018

**QUALITE DE L'EAU SUR L'UNITE DE GESTION :
MONT DE MARSAN AGGLO
UNITE DE DISTRIBUTION :
MONT DE MARSAN-ST PIERRE
SYNTHESE DE L'ANNEE 2018**

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 85 analyses bactériologiques et 91 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



ABSENCE
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb à votre domicile.



TEMPERATURE
Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



ADOUCCISSEUR
Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Fluor F
Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L: demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau distribuée provient de 15 forages profonds. Elle subit un traitement de désinfection. Les forages sont dotés de périmètres de protection.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont inférieurs à 0,5 mg/l (seuil de détection analytique).

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire (Dureté de : 11,08 °F.)

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,18 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés au cours de l'année se sont révélés conformes aux normes. Eau de bonne qualité bactériologique.

CHIMIE : Eau de qualité conforme aux normes pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eau potable.sante.gouv.fr>

Annexe 2 – NOTE D'INFORMATION
DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



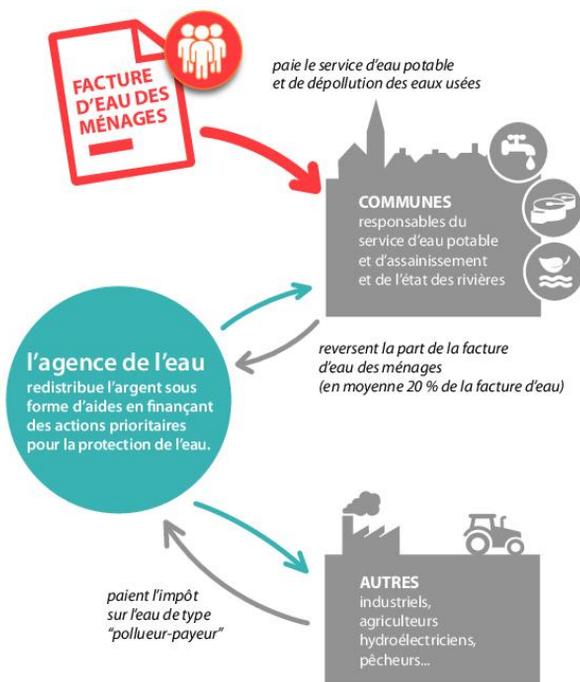
LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €/TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

LES AIDES DE L'AGENCE*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

* Sy ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence.

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitent : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



PROGRAMME
2013/2018

BILAN DU 10^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4
Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QR Code
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



TABLE DES MATIERES

Chapitre I

CONSIDERATIONS D'ORDRE GENERAL
ORGANISATION INTERNE DE LA REGIE

Chapitre II – Service Public d'eau potable

LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE
LES INDICATEURS TECHNIQUES DE L'EAU
LES INDICATEURS FINANCIERS DE L'EAU

Chapitre III – Ressources, Réserves, Réseau de distribution

RESSOURCES ANNEE 2014
RESEAU DE DISTRIBUTION

Chapitre IV Niveau de la nappe

SUIVI DE LA PLUVIOMETRIE
EVOLUTION DU NIVEAU DES NAPPES

Chapitre V - Système de Management Intégré

LE SYSTEME DE MANAGEMENT INTEGRE DU SERVICE
LES INDICATEURS

Annexes :

BILANS ARS

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE